



Assemblée générale

Distr. générale
6 février 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 163 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération hybride
Union africaine-Nations Unies au Darfour

Budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	7
C. Coopération au niveau régional	15
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	16
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	18
II. Ressources financières	47
A. Vue d'ensemble	47
B. Contributions non budgétisées	48
C. Gains d'efficacité	48
D. Taux de vacance	48
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	49
F. Formation	50
G. Services de détection des mines et de déminage	51
H. Autres activités relatives au programme	51
III. Analyse des variations	53



IV.	Autorisation d'engager de dépenses pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020, dans l'attente de la décision du Conseil de sécurité	57
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	59
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 73/278 et 74/261 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée	60
	A. Assemblée générale	60
	B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	66
Annexes		
	I. Définitions	74
	II. Organigrammes	76
	Carte	81

Résumé

Le Secrétaire général, dans sa note sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 (A/74/562), a indiqué qu'un projet de budget détaillé pour l'exercice 2019/20 serait établi et soumis pour examen à l'Assemblée générale, durant la première partie de la reprise de sa soixante-quatorzième session.

Le présent rapport porte sur le budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, dont le montant s'élève à 517 505 600 dollars. Dans ses résolutions 73/278 B et 74/261, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 388 198 700 dollars pour la période allant jusqu'au 31 mars 2020. Le présent projet de budget tient compte des montants approuvés par l'Assemblée.

Ce budget couvre le déploiement de 49 observateurs militaires, 4 001 membres des contingents, 1 760 membres de la police des Nations Unies, 1 740 membres d'unités de police constituées, 530 agents recrutés sur le plan international, 878 agents recrutés sur le plan national, 68 Volontaires des Nations Unies, 97 emplois de temporaire et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante. Les composantes ont été alignées sur les priorités essentielles approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2429 (2018) et rappelées dans sa résolution 2479 (2019), à savoir : a) appui au processus de paix (précédemment appui au processus de médiation) ; b) protection des civils ; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) appui. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20) ^a			Variation	
			Dépenses (1 ^{er} juillet- 31 décembre 2019)	Ressources demandées (1 ^{er} janvier- 30 juin 2019)	Montant total des ressources demandées (1 ^{er} juillet 2019- 30 juin 2020)	Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	486 844,8	338 262,4	110 334,6	115 860,2	226 194,8	(112 067,6)	(33,1)
Personnel civil	246 593,7	203 846,1	86 895,6	75 017,8	161 913,4	(41 932,7)	(20,6)
Dépenses opérationnelles	174 825,9	173 414,2	60 740,7	68 656,7	129 397,4	(44 016,8)	(25,4)
Montant brut	908 264,4	715 522,7	257 970,9	259 534,7	517 505,6	(198 017,1)	(27,7)

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues (2019/20) ^a					Variation	
	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses (1 ^{er} juillet- 31 décembre 2019)	Ressources demandées (1 ^{er} janvier- 30 juin 2019)	Montant total des ressources demandées (1 ^{er} juillet 2019- 30 juin 2020)	Montant	Pourcentage
Recettes provenant des contributions du personnel	24 674,0	19 178,1	8 516,1	5 670,2	14 186,3	(4 991,8)	(26,0)
Montant net	883 590,4	696 344,6	249 454,8	253 864,5	503 319,3	(193 025,3)	(27,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–
Total	908 264,4	715 522,7	257 970,9	259 534,7	517 505,6	(198 017,1)	(27,7)

^a Compte tenu de l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 257 970 900 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/278 B et de l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 130 227 800 dollars approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 74/261.

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouverne- ments	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	68	40	–	–	–	108
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	68	40	–	–	–	108
Composantes										
Appui au processus de paix										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	10	16	–	–	–	26
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	10	16	–	–	–	26
Protection des civils										
Effectif approuvé 2018/19	35	4 015	760	1 740	53	34	–	2	6	6 645
Effectif proposé 2019/20	49	4 001	760	1 740	52	34	–	2	6	6 644
Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	10	14	–	–	–	24
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	10	14	–	–	–	24

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Appui										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	390	774	97	66	–	1 327
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	390	774	97	66	–	1 327
Total										
Effectif approuvé 2018/19	35	4 015	760	1 740	531	878	97	68	6	8 130
Effectif proposé 2019/20 ^d	49	4 001	760	1 740	530	878	97	68	6	8 129
Variation nette	14	(14)	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs (124) et agents des services généraux (754).

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Effectif maximal autorisé à compter du 30 juin 2020 au titre du personnel civil et du personnel en tenue, conformément à la résolution 2495 (2019) du Conseil de sécurité.

Ressources humaines

	Effectif autorisé au 30 juin 2019	Effectif mensuel moyen prévu au budget (1 ^{er} juillet 2018-30 juin 2019)	Déploiement approuvé		Déploiement prévu ^a
			1 ^{er} juillet-31 décembre 2019	1 ^{er} janvier-31 mars 2020	1 ^{er} avril-30 juin 2020
Observateurs militaires	35	60	55	49	49
Contingents	4 015	6 650	3 995	4 001	4 001
Police des Nations Unies	760	806	760	760	760
Unités de police constituées	1 740	1 638	1 740	1 740	1 740
Personnel recruté sur le plan international	531	668	531	530	530
Personnel recruté sur le plan national	878	1 663	878	878	878
Emplois de temporaire	97	97	97	97	97
Volontaires des Nations Unies	68	116	68	68	68
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	6	6	6
Total	8 130	11 704	8 130	8 129	8 129

^a Niveau maximum de l'effectif prévu.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans sa résolution 1769 (2007). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 octobre 2020, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2495 (2019). Dans sa résolution 2495 (2019), le Conseil a également prié le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'ONU de lui présenter, au plus tard le 31 janvier 2020, un rapport spécial comportant des recommandations sur la réduction des effectifs de la MINUAD et des options concernant la mise en place d'une présence de suivi de la MINUAD.

2. Le rapport spécial devrait être présenté le 14 février 2020 au Conseil de sécurité, qui, sur la base de celui-ci, prendra des décisions, d'ici le 31 mars, concernant la réduction des effectifs de l'Opération et les mesures qui pourraient être prises après la fermeture de celle-ci.

3. En attendant que le Conseil de sécurité se prononce sur le rapport spécial qu'il a demandé dans sa résolution 2495 (2019), l'Opération continuera d'appliquer les recommandations figurant dans les rapports spéciaux du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU sur l'examen stratégique de la MINUAD (S/2018/530, S/2019/445 et S/2019/816), dont le Conseil a pris note dans ses résolutions 2429 (2018), 2479 (2019) et 2495 (2019) respectivement. Dans le cadre de l'exécution de son mandat pendant la période considérée, l'Opération tiendra compte des nouvelles réalités politiques au Soudan, appuiera les priorités définies par le Gouvernement de transition soudanais et s'inspirera de l'approche systémique pour le Darfour, conformément à la résolution 2495 (2019) du Conseil.

4. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à un règlement politique viable et d'assurer une sécurité durable au Darfour.

5. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante, comme suit : a) appui au processus de médiation ; b) protection des civils ; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) appui. Ces composantes découlent du mandat de l'Opération.

6. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de l'exercice 2018/19 – s'expliquant notamment par les propositions de modification – est analysée pour chaque composante.

7. L'Opération est dirigée par le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU, qui a rang de secrétaire général adjoint et est appuyé par une adjointe ayant rang de sous-secrétaire générale. Les opérations militaires sont dirigées par le Commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général. La Division de la police est quant à elle dirigée par le (la) Chef de la police (D-2) et son adjoint(e) (D-1).

8. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les structures d'appui, de commandement

et de contrôle de l'Opération sont fournies par l'Organisation. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération se trouvent à Khartoum et au Darfour.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

9. Au cours de l'exercice 2019/20, la MINUAD continuera, dans les limites de ses moyens, de s'acquitter du mandat énoncé dans la résolution 2495 (2019) du Conseil de sécurité et concentrera ses activités sur les priorités suivantes : a) l'appui au processus de paix, notamment à la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés du Darfour ; le travail de la Commission de paix nationale ; le soutien à la mise en œuvre de tout accord de paix, conformément à la priorité stratégique actuelle du Gouvernement soudanais, qui cherche à instaurer une paix juste et globale ; b) l'appui aux activités de consolidation de la paix, y compris le renforcement des équipes chargées de la liaison avec les États et leur extension au Jebel Marra ; c) la protection des civils ; la surveillance des droits de l'homme et la communication d'informations sur les atteintes à ces droits, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violations graves commises contre des enfants ; la facilitation de l'aide humanitaire et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire ; l'appui à la création des conditions de sécurité nécessaires au retour volontaire, éclairé, sûr, digne et durable des réfugiés et des personnes déplacées ou, le cas échéant, à leur intégration au niveau local ou à leur réinstallation dans un autre lieu.

10. Durant l'exercice 2019/20, l'approche systémique pour le Darfour servira de fil directeur aux opérations de la MINUAD, qui seront axées sur le maintien de la paix et la recherche de solutions durables aux facteurs de conflit dans le cadre de l'approche actuelle à deux volets, l'objectif étant de prévenir une résurgence du conflit et de permettre au Gouvernement de transition soudanais, à l'équipe de pays des Nations Unies, à la société civile, ainsi qu'aux acteurs de la communauté internationale de préparer le retrait à terme de l'Opération. En matière de maintien de la paix, l'Opération mettra l'accent sur la médiation dans le cadre du processus politique et se concentrera, au niveau local, sur la protection des civils, l'enlèvement des restes explosifs de guerre et les secours d'urgence, en coordination avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Les activités de maintien de la paix se dérouleront essentiellement à l'intérieur et autour de la zone d'affrontement entre les forces gouvernementales et les éléments de l'Armée de libération du Soudan-Faction Abdul Wahid dans la région du Jebel Marra, ainsi qu'aux 12 bases d'opérations, à la base opérationnelle temporaire et au quartier général de Zalingei (Darfour central).

11. Le concept de transition systémique restera axé sur l'élaboration de solutions durables tenant compte des principaux facteurs de conflit. Les équipes chargées de la liaison avec les États continueront de faciliter la planification et l'exécution conjointes des activités relevant des domaines prioritaires dans les quatre capitales d'États (El-Fasher, Nyala, Daeïn et Geneina). En outre, conformément à la résolution 2495 (2019) du Conseil de sécurité, l'extension des équipes chargées de la liaison avec les États dans la région du Jebel Marra a bien progressé. Ce processus vise à renforcer la présence de l'équipe de pays et sa capacité d'appuyer les capacités du Gouvernement de transition soudanais dans trois domaines : l'atténuation des facteurs de risque et de menace en matière de protection dans le cadre de la stratégie de transition de l'Opération concernant la sécurité ; le règlement des conflits intercommunautaires et fonciers, en particulier dans les zones marquées par de vives tensions ; les questions relatives à la primauté du droit et aux droits de l'homme.

12. Sous réserve de la décision que le Conseil de sécurité prendra en mars 2020 sur le retrait de l'Opération, la composante militaire de la MINUAD fonctionnera avec un effectif autorisé de 4 050 militaires, dont 128 officiers d'état-major, 49 observateurs militaires et 7 officiers de liaison. Elle interviendra à partir de sept bases d'opération, situées à Zalingei, Nertiti, Kass, Menawachei, Sortoni, Kabkabiya et Khor Abeche, et d'une base opérationnelle temporaire, située à Golo, et aura son quartier général à Zalingei. Elle sera constituée de quatre bataillons d'infanterie, dont un bataillon de réserve en poste à Zalingei, d'une compagnie de police militaire, d'une compagnie de quartier général, d'une unité d'hélicoptères moyens porteurs à El-Fasher, d'une compagnie du génie polyvalente et d'une formation sanitaire de niveau II à Kabkabiya (Darfour septentrional).

13. La composante militaire continuera de s'employer à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à la mise en œuvre des accords de paix en faisant tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités, et notamment en exploitant tous les moyens et toutes les ressources disponibles, si nécessaire. Les opérations de sécurité viseront à contribuer à protéger les civils contre les attaques physiques, à assurer la sécurité du personnel et du matériel des Nations Unies et du personnel associé et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. La MINUAD continuera de mener des opérations statiques et des patrouilles mobiles dans les zones à haut risque afin de prévenir la violence et d'aider les organismes d'aide humanitaire et de développement. Elle maintiendra une marge de manœuvre opérationnelle en continuant de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de soldats dans les zones jugées à haut risque et les zones de tension potentielles situées dans sa zone d'opérations. Le dispositif de forces privilégiera les patrouilles de maintien de la paix robuste et le déploiement rapide du bataillon de réserve dans les situations d'urgence par le recours aux moyens aériens.

14. Conformément à la résolution [2429 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, la composante Police conservera ses effectifs de 2 500 personnes, dont 760 policiers hors unités constituées et 11 unités de police constituées comptant 1 740 membres au total (6 unités de 140 membres chacune, 1 unité de 160 membres, 3 unités de 180 membres chacune et 1 unité de 200 membres). Au total, 649 policiers hors unités constituées, soit environ 85 % du personnel de police, seront déployés pour intervenir dans 12 bases d'opérations, une base opérationnelle temporaire, une équipe itinérante de formation et une équipe de renforcement des capacités et de développement, cinq équipes chargées de la liaison avec les États et le Bureau de liaison de Khartoum. Les 111 policiers hors unités constituées restants, soit 15 % du personnel de police, seront déployés au quartier général de Zalingei pour appuyer les fonctions opérationnelles.

15. La composante Police contribuera à la protection des civils et à la facilitation de l'aide humanitaire et mènera des patrouilles de haute visibilité dans les camps de personnes déplacées, les zones limitrophes, les zones de retour et le long des couloirs de migration, en particulier ceux empruntés par des femmes et des enfants. Elle assurera également la protection armée des organismes et du personnel humanitaire des Nations Unies lors des missions d'évaluation et d'observation sur le terrain, s'attachera à créer un environnement sûr en coordonnant le développement et le renforcement des capacités de la police du Gouvernement de transition soudanais au Darfour et mènera des initiatives de police de proximité axées notamment sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et la protection de l'enfance, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

16. L'Opération continuera de mener des activités de fond critiques dans le cadre de son mandat défini dans la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. L'environnement politique actuel et les transformations que connaît le Soudan à la

suite du changement de pouvoir offrent une occasion unique de mettre fin aux conflits armés et d'instaurer une paix globale dans le pays, y compris au Darfour. La déclaration constitutionnelle du 17 août 2019, qui régit la transition au Soudan, donne la priorité absolue à l'instauration de la paix dans le pays. Le 11 septembre 2019, le Gouvernement de transition soudanais et les mouvements armés soudanais, y compris ceux du Darfour mais à l'exception de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid, ont signé la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations.

17. Compte tenu de ce qui précède et en application de la résolution 2495 (2019) du Conseil de sécurité, la MINUAD, par l'entremise du Représentant spécial conjoint, appuiera le processus de paix, notamment la médiation en cours entre le Gouvernement de transition soudanais et les mouvements armés du Darfour, le travail de la Commission de paix nationale et la mise en œuvre de tout accord de paix, conformément aux priorités stratégiques actuelles du Gouvernement de transition. En coordination avec l'Union africaine, elle fournira également des services de secrétariat dans le cadre des pourparlers de paix en cours. Par ailleurs, elle prêtera main forte à la Commission de paix nationale, notamment par des activités de sensibilisation, l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et la fourniture d'un soutien logistique. Elle s'attachera à faciliter la participation aux pourparlers de paix des acteurs non étatiques, en particulier les femmes, les jeunes, la société civile et les personnes déplacées. À cet égard, en plus de mener des activités de sensibilisation politique et de fournir un soutien technique et logistique afin que ces groupes puissent prendre part aux négociations politiques et aux négociations de paix, l'Opération concevra des programmes de renforcement des capacités en vue des pourparlers de paix et organisera des activités connexes (formation et ateliers) à l'intention de toutes les parties prenantes au processus de paix au Darfour, y compris les mouvements armés et d'autres acteurs non étatiques. Elle travaillera aussi en étroite collaboration avec les organisations sous-régionales et régionales, les autres missions des Nations Unies dans la région et les partenaires extérieurs pour garantir un appui efficace au processus de paix.

18. La Commission du cessez-le-feu au Darfour aidera la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à élaborer et à exécuter les programmes connexes relatifs aux mesures de sécurité convenues, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, dans l'attente des résultats des pourparlers de Djouba. L'Opération continuera de fournir un soutien technique et logistique en vue du bon fonctionnement de la Commission lors des négociations en cours et de la concrétisation des résultats des pourparlers de Djouba.

19. Avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD continuera de s'acquitter de son mandat de protection des civils en suivant une double démarche axée à la fois sur le maintien de la paix et sur la stabilisation, un accent particulier étant mis sur la transition et le transfert au Gouvernement de transition soudanais des responsabilités relatives à la protection des personnes déplacées et à l'instauration d'un environnement sûr. En collaboration avec l'équipe de pays et le Gouvernement de transition, elle continuera d'appliquer à sa stratégie de protection des civils une approche véritablement intégrée, alliant dialogue politique, protection physique et création d'un environnement sûr, d'une part, et réduction progressive du recours à la protection physique et à la protection par la présence, de l'autre, le but étant de concentrer les efforts sur les mesures de protection propres à renforcer la stabilisation de l'ensemble du Darfour avant le retrait de la MINUAD.

20. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de transition soudanais, la MINUAD continuera de dialoguer avec les populations locales afin de renforcer les mécanismes de collecte d'informations sur les problèmes de protection en vue de prévenir et d'écarter les menaces de violences physiques visant des civils. Dans le même temps, elle accroîtra l'appui qu'elle fournit au Gouvernement de transition afin de l'aider à créer un environnement sûr à long terme. Dans la zone concernée par les opérations de maintien de la paix (région du Jebel Marra), une attention particulière continuera d'être accordée à la protection physique des populations touchées par le conflit, notamment les personnes déplacées et les civils particulièrement menacés, tels que les femmes, les enfants et les personnes les plus vulnérables. Par l'intermédiaire des équipes chargées de la liaison avec les États, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de procéder de manière conjointe à des tâches d'analyse, de planification et d'exécution en vue de leurs objectifs communs et aux fins de la stabilisation, pour éviter une résurgence du conflit au Darfour.

21. En collaboration avec le Gouvernement de transition soudanais, la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission foncière du Darfour et les acteurs locaux concernés, l'Opération appuiera la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits intercommunautaires dans la région du Jebel Marra en mettant en place des capacités en matière d'alerte rapide et d'échange d'informations, en appuyant les initiatives de médiation et de réconciliation essentielles au niveau local, en donnant la priorité aux interventions et aux ressources permettant de favoriser le règlement des conflits susceptibles de compromettre la sécurité dans la région, et en appuyant les mécanismes traditionnels de réconciliation et les initiatives visant à promouvoir une coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs nomades.

22. La MINUAD continuera de fournir une assistance visant à garantir la rapidité des poursuites, y compris dans les affaires de violence fondée sur le genre, et la détention des auteurs d'infraction, en mettant l'accent sur les groupes armés et les éléments criminels. Elle apportera notamment un soutien direct aux autorités chargées des poursuites (y compris au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour), organisera des audiences foraines, renforcera les capacités et, le cas échéant, remettra en état des infrastructures. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera également d'appuyer le rétablissement de la chaîne de justice pénale pour créer les conditions indispensables au retour éventuel des personnes déplacées et trouver des solutions durables pour ces dernières, ainsi que de favoriser la stabilisation grâce à des mesures visant à prévenir une résurgence du conflit dans les zones où les hostilités ont cessé ou se sont considérablement atténuées. Dans le même contexte, elle poursuivra le renforcement des capacités des tribunaux ruraux, sachant que la violence intercommunautaire reste l'un des principaux facteurs de conflit dans la région. En ce qui concerne l'application du concept de transition aux sites des équipes chargées de la liaison avec les États, elle collaborera avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies pour consolider l'autorité de l'État, renforcer les institutions chargées de faire régner l'état de droit dans les domaines judiciaire et pénitentiaire et fournir un appui aux dispositifs locaux de règlement des différends, notamment les tribunaux ruraux, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de limiter les conflits intercommunautaires ainsi que ceux motivés par l'accès aux ressources.

23. Les activités conjointes touchant à la primauté du droit continueront de répondre aux besoins particuliers recensés dans les différents États du Darfour, en vue d'assurer un transfert complet des responsabilités aux autorités nationales, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires. Il s'agira de renforcer les capacités des juges des tribunaux ruraux et de rétablir la chaîne de justice pénale, y compris les prisons, dans les zones de retour prioritaires, ce qui est essentiel à la mise en place de

solutions durables pour les personnes déplacées. En outre, la MINUAD collaborera avec le Gouvernement de transition soudanais et les organisations non gouvernementales nationales à un niveau stratégique afin d'assurer le transfert réussi et sans heurts des tâches qui lui ont été confiées aux entités possédant des avantages comparatifs. Dans ce contexte, il est nécessaire que le Gouvernement de transition s'engage à prendre en charge le renforcement des capacités des procureurs, des juges des tribunaux officiels et ruraux et du personnel pénitentiaire. Par ailleurs, l'équipe de pays des Nations Unies a renforcé sa présence et s'efforce de convaincre les donateurs d'apporter une aide financière durable au Darfour. Au titre de la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies poursuivront la mise en œuvre conjointe du programme pour la primauté du droit de l'Opération, en faisant appel aux équipes chargées de la liaison avec les États. En outre, l'Opération aidera le Gouvernement de transition à promouvoir l'application du principe de responsabilité et à améliorer l'accès à la justice en renforçant les institutions chargées d'assurer la primauté du droit et les forces de l'ordre et en favorisant la participation de parties prenantes clés au Darfour, dont les personnes déplacées, les groupes de femmes et la société civile.

24. La réussite des projets locaux de stabilisation, y compris les projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention des jeunes à risque, témoigne de l'incidence considérable que de telles initiatives peuvent avoir sur les efforts de médiation et, plus généralement, de consolidation de la paix au Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra. Au cours de l'exercice 2019/20, l'Opération mènera des activités de proximité à des fins de stabilisation, l'objectif étant d'encourager les jeunes non qualifiés, sans emploi et vulnérables à vaquer à des occupations utiles et de les aider à acquérir les compétences qui leur permettront de trouver un emploi et d'être moins exposés au risque de recrutement par des bandes criminelles. Elle continuera de concevoir et de mener des activités de proximité dans la région du Jebel Marra, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux.

25. L'Opération continuera de s'acquitter des tâches suivantes : renforcer les capacités des institutions gouvernementales, de la société civile et des associations locales en matière de droits de l'homme, en consolidant leurs travaux sur la bonne gouvernance ; entretenir un dialogue constructif avec le Gouvernement de transition soudanais ; dialoguer avec les partenaires internationaux, l'équipe de pays des Nations Unies, les mouvements armés et les principaux acteurs nationaux, notamment les intervenants de la chaîne de justice pénale et les forces de sécurité compétentes, afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle liée aux conflits et la violence sexuelle et fondée sur le genre ; fournir un appui, notamment technique, aux institutions de défense des droits de l'homme et aux mécanismes de justice transitionnelle du Gouvernement de transition en vue de les aider à s'acquitter efficacement de leurs mandats ; faciliter les travaux de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan, mandaté par le Conseil des droits de l'homme au titre d'une procédure spéciale, ainsi que ceux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et de ses mécanismes spéciaux. L'Opération continuera également d'œuvrer pour que les droits de l'homme soient systématiquement pris en compte dans le cadre des processus de paix et des processus politiques engagés au Darfour ainsi que de la fourniture de l'aide humanitaire, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

26. L'Opération facilitera l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Darfour, notamment en surveillant et en signalant les violations graves commises contre les enfants et en tenant compte des questions relatives aux enfants dans le processus de paix, notamment en préconisant

la libération de tous les enfants qui sont dans les rangs des forces et groupes armés participant au processus de paix. Elle continuera de consolider les progrès associés à la radiation du Soudan de la liste et à la mise en œuvre du plan d'action établi par l'ONU et le Gouvernement de transition soudanais concernant la protection des enfants contre le recrutement dans les forces armées et la prévention de l'utilisation d'enfants soldats. Elle aidera notamment le Gouvernement de transition et l'équipe de pays des Nations Unies à élaborer une stratégie nationale de protection des enfants touchés par le conflit armé et à transformer le plan d'action en un plan national, en renforçant les capacités des partenaires de la protection de l'enfance en vue de la mise en œuvre de la stratégie nationale, ainsi qu'en établissant des comités de protection de l'enfance et en désignant des personnes référentes au Darfour dans le but d'inciter les acteurs locaux à s'approprier le programme de protection de l'enfance.

27. La MINUAD continuera de favoriser un climat de sûreté et de sécurité en réagissant en temps utile aux menaces posées par les restes explosifs de guerre. Dans la zone d'opérations de la région du Jebel Marra, où les restes explosifs de guerre sont fortement concentrés, elle continuera de répondre aux préoccupations en matière de protection en neutralisant les restes explosifs de guerre et en menant des activités de sensibilisation aux risques. En dehors de cette région, elle fera des interventions rapides face aux dangers que présentent les restes explosifs de guerre, veillera à ce qu'un grand nombre d'entre eux soient neutralisés et mènera des activités de sensibilisation sur les risques associés dans les zones de retour définies par l'équipe de pays des Nations Unies, en coordination avec le Gouvernement de transition soudanais et par l'intermédiaire du Centre national de lutte antimines. En outre, elle continuera de renforcer les capacités des autorités nationales et des organisations non gouvernementales locales pour qu'elles soient en mesure de neutraliser durablement les restes de guerre et de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de lutte antimines, et elle travaillera de concert avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en vue de sensibiliser la population aux risques liés aux restes explosifs de guerre.

28. La MINUAD veillera, dans l'exécution de son mandat, à appliquer le principe de l'égalité des sexes et les droits des femmes, en plus de s'acquitter de ses engagements énoncés dans diverses résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Elle fournira des conseils techniques aux dirigeants pour la prise de décision et veillera à ce que les questions de genre soient systématiquement prises en compte dans toutes les composantes du mandat. Elle préconisera la protection des droits des femmes et appuiera les efforts visant à ce que les Darfouriennes participent davantage aux initiatives politiques, au processus de paix, au règlement du conflit, aux structures de gouvernance, à la planification après le conflit et à la consolidation de la paix. En outre, elle évaluera, dans l'ensemble du Darfour, l'incidence des mécanismes établis pour faire progresser l'égalité des sexes et les droits des femmes, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et formulera des recommandations concernant la réalisation des objectifs de ladite résolution sur les femmes et la paix et la sécurité, sur la base des conclusions de l'examen, en vue d'un transfert aisé des responsabilités aux agences, fonds et programmes des Nations Unies concernés, aux institutions d'État et au Ministère des affaires sociales.

29. L'Opération dépendra encore fortement des services aériens pour assurer le transport de son personnel et de son matériel au Darfour en raison du mauvais état des routes, des difficultés du terrain et des conditions de sécurité imprévisibles. À cette fin, elle conservera un maximum de 14 aéronefs en service (2 avions et 12 hélicoptères) pendant l'exercice 2019/20, soit un avion et un hélicoptère de moins que pendant l'exercice 2018/19.

30. La MINUAD continuera de consolider, d'aligner et d'optimiser les infrastructures d'informatique et de communications existantes afin d'offrir une plateforme permettant d'assurer des services fiables tout en veillant à ce que des mesures de sécurité adéquates soient mises en place pour atténuer les menaces physiques et informatiques. À cet égard, le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2019/20 comprend des dépenses modiques liées au remplacement du matériel d'informatique et de communications obsolète.

31. Dans le cadre de sa restructuration, la MINUAD maintiendra 12 bases d'opération et une base opérationnelle temporaire, y compris le quartier général de Zalingei, pour accueillir le personnel militaire, les unités de police constituées et les civils. Elle continuera de recourir en priorité aux ressources disponibles en interne, notamment à des ingénieurs, dans toute la mesure possible. Elle veillera également à ce que les aérodromes et les zones d'atterrissage fassent l'objet d'un entretien régulier afin d'assurer la continuité des opérations aériennes. Dans le cadre de sa stratégie environnementale, elle continuera à superviser la gestion de son terrain de décharge à Zamzam, ouvert au cours de l'exercice 2019/20, pour garantir l'élimination adéquate et sûre des déchets.

32. L'Opération rationalisera son parc automobile, y compris en réduisant le nombre de ses véhicules légers de transport de passagers. Le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2019/20 ne comprend pas de dépenses liées à l'acquisition de véhicules.

Préparatifs en vue du retrait et de la clôture finale de l'Opération

33. Au paragraphe 4 de sa résolution 2495 (2019), le Conseil de sécurité a décidé que la MINUAD maintiendrait toutes ses bases d'opérations, à l'exception de son état-major de secteur au Darfour méridional, tout en se tenant prête à fermer rapidement et de façon responsable d'autres bases d'opérations, sur décision du Conseil. À cette fin, l'Opération a intensifié ses efforts de planification et ses préparatifs en vue de sa clôture finale et de sa liquidation.

34. Les activités préparatoires consistent notamment à mener un examen critique des progrès réalisés au regard du concept de transition systémique avec l'équipe de pays des Nations Unies. En collaboration avec cette dernière, la MINUAD a mis en place des mécanismes de planification et de coordination de la transition, y compris une cellule conjointe pour la transition qui a pour tâche de diriger et de superviser la transition au sens large et le fonctionnement des équipes chargées de la liaison avec les États. Conçu comme un document évolutif comportant six volets de travail, le Plan d'action conjoint pour la transition sert d'outil de planification, de mise en œuvre et de suivi de la transition. Il décrit l'ensemble des tâches qui devront être réalisées, fixe les délais prévus et désigne les partenaires qui mèneront à bien les activités essentielles de consolidation de la paix une fois que l'Opération ne sera plus présente au Darfour. Le futur plan de transfert des activités d'achèvement pendant la phase finale du mandat de l'Opération sera ensuite élaboré conjointement. En étroite collaboration avec le Siège et en s'appuyant sur les enseignements tirés de la transition et de la fermeture de précédentes missions de maintien de la paix, notamment de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, la MINUAD détermine actuellement les mesures nécessaires à un transfert efficace des responsabilités à toute entité qui assurerait une présence de suivi de l'ONU au Darfour.

35. De même, la MINUAD continue de planifier sa fermeture physique et son retrait définitif du pays. Parmi les tâches essentielles et fondamentales qui nécessiteront une attention et une planification particulières figurent le rapatriement du personnel en uniforme et du matériel appartenant aux contingents, le transfert progressif des bases

d'opérations restantes et leur dépollution, la gestion responsable et organisée de la cessation de service du personnel civil, compte tenu des enseignements tirés des précédentes clôtures de mission, ainsi que l'élaboration de plans de cession des biens, approuvés par les hauts responsables et le Siège, de façon à organiser la liquidation des immobilisations et des stocks de l'Organisation, qui pourraient être considérables. À cet égard, l'Opération travaille en étroite collaboration avec le Siège, ainsi qu'avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), pour formuler des plans en vue de sa clôture physique et administrative et de sa liquidation.

36. En fonction de la décision du Conseil de sécurité, la période allant de mai à octobre 2020 pourrait être consacrée au retrait et à la fermeture de la MINUAD, et pourrait coïncider avec la mise en place d'une mission de suivi.

37. S'il était décidé que la MINUAD devait fermer les bases d'opérations restantes d'ici à octobre 2020, l'Opération serait bien placée pour procéder à un nouveau retrait de personnel en uniforme et de biens, à la fermeture de 14 sites (dont 12 bases d'opérations, une base opérationnelle temporaire et le quartier général de l'Opération) et à des activités préalables à la liquidation concernant le matériel appartenant aux Nations Unies, conformément à la résolution 2495 (2019) du Conseil de sécurité. À cet égard, elle a élaboré un plan préliminaire en vue de la fermeture échelonnée des 14 sites entre mai et octobre 2020. Le plan préliminaire de retrait de l'Opération et l'ordre de fermeture des bases d'opérations ont notamment été définis en fonction des critères clefs suivants : a) la protection des civils restants, qui est au cœur de l'exécution du mandat de l'Opération jusqu'à sa fermeture finale ; b) la sécurité du personnel et des biens de l'ONU, qui est primordiale ; c) le maintien de fonctions de soutien logistique adéquates et fiables pendant toute la durée du retrait et de la fermeture.

38. La mise en œuvre du plan préliminaire de retrait et de clôture, telle que prescrite par le Conseil de sécurité, impliquerait de fermer deux bases d'opérations par mois en moyenne à partir de début mai 2020, en laissant s'écouler une période d'environ deux semaines entre les fermetures successives, afin de clore l'Opération avant fin octobre. Le plan préliminaire de retrait est rapide et les possibilités de s'en écarter sont faibles, voire nulles. Ce plan tient compte du fait que la période de retrait au Darfour central serait considérablement restreinte en raison de la saison des pluies, qui s'étale de juillet à septembre et pendant laquelle de nombreuses bases d'opérations sont généralement inaccessibles.

39. Les activités préparatoires d'évaluation environnementale, de nettoyage et de contrôle physique des biens sont en cours. En étroite collaboration et en consultation avec le Siège, la MINUAD a mis en place des mesures de cession des biens, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, avant le début de sa liquidation.

40. Des plans préliminaires en vue de la cessation des opérations, du rapatriement du personnel en uniforme et du déplacement du matériel appartenant aux contingents ont également été élaborés et seront exécutés conformément à la décision du Conseil de sécurité. À cet égard, pour faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de sortie, un comité directeur chargé du retrait, composé de représentants de la MINUAD et du Siège, est en cours de création au niveau stratégique. Le plan préliminaire de retrait et de fermeture de l'Opération continuera d'évoluer et d'être affiné, de manière qu'il cadre avec la décision finale et les orientations du Conseil, notamment en ce qui concerne la détermination d'une présence de suivi de l'ONU, laquelle pourrait nécessiter le maintien des sites existants et des biens de l'Organisation.

41. Il est prévu qu'à la fin de la phase de retrait, la présence géographique de l'Opération se limitera à : a) la base logistique d'El-Fasher, où l'équipe de liquidation s'acquittera de ses tâches, y compris la clôture administrative, avec des dispositifs de protection solides mis en place par les forces prédésignées jusqu'à la fermeture et b) les opérations de Port Soudan et le Bureau de liaison de Khartoum, qui seraient sollicités pour appuyer les opérations d'exportation et la liaison avec les autorités du Gouvernement de transition soudanais.

42. En raison de la charge de travail associée à la fermeture accélérée des sites d'ici au 30 juin 2020 et pour garantir l'efficacité de la procédure, l'Opération ne prévoit pas de réduire ses effectifs au cours de l'exercice 2019/20. Un nouvel examen des effectifs sera effectué au titre de l'exercice 2020/21, y compris pour la phase de liquidation.

43. Afin d'optimiser les chances du personnel recruté sur le plan national de trouver un nouvel emploi, l'Opération organise une série d'activités dans le cadre de son programme de renforcement des capacités nationales, y compris : a) trois salons consacrés à la création de microentreprises, tenus entre le 1^{er} décembre 2019 et mars 2020, qui ont pour but de familiariser le personnel recruté sur le plan national avec d'autres moyens de subsistance en vue d'une évolution professionnelle future, et qui présentent le climat d'investissement du Soudan et les possibilités de financement pour les entreprises (l'Opération a organisé un salon de ce type à El-Fasher, les 10 et 11 décembre 2019, et prévoit d'en organiser deux autres à Khartoum et à Zalingei, avant le 31 mars 2020) ; b) deux ateliers de cinq jours sur le thème « Parcours professionnels et prise en main de la transition », conçus pour gérer les aspects psychologiques liés à la réduction des effectifs et à la clôture finale de l'Opération ; c) une formation continue dans des domaines non techniques tels que la finance et l'administration des entreprises, destinée à inculquer des connaissances et des compétences utiles à une reconversion professionnelle dans le secteur privé ; d) des activités portant sur la définition de projets, l'élaboration de propositions de projet, les études de faisabilité et la gestion de projets ; e) une formation et des conseils sur la rédaction d'une notice personnelle et les techniques d'entretien ; f) une aide continue à la reconversion portant sur l'accès à l'information concernant l'évolution professionnelle, notamment le réseautage, à l'intention du personnel recruté sur le plan national.

C. Coopération au niveau régional

44. Le Représentant spécial conjoint continuera d'assurer la communication, notamment dans le cadre de visites et de réunions périodiques, avec les chefs des autres entités présentes dans la région, en particulier la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), afin de garantir la complémentarité de leurs travaux. La MINUSS, la FISNUA et la MINUAD continueront de tenir des réunions mensuelles par téléconférence ainsi que des réunions trimestrielles en personne.

45. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à la FISNUA d'appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, entreprise à laquelle la MINUSS et la MINUAD continueront d'apporter leur appui. En outre, dans sa résolution 2429 (2018), le Conseil a exhorté les missions des Nations Unies présentes dans la région, notamment la MINUAD, la FISNUA, la MINUSS, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), à travailler en étroite coordination. La Cellule d'analyse conjointe de la MINUAD

poursuivra le dialogue avec ses homologues de la MINUSS, de la FISNUA, de la MINUSCA et de la MINUL afin d'évaluer et d'analyser les problèmes transfrontières et de parvenir à une compréhension commune des conséquences de la situation politique et de l'insécurité sur le Darfour, la sécurité régionale et les fonctions de l'ONU. Dans la mesure de ses moyens, l'Opération partagera des informations sur l'Armée de résistance du Seigneur avec les autres missions de la région et le Siège de l'ONU.

46. L'Opération poursuivra sa coopération étroite avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les ambassades afin d'amener les donateurs à appuyer davantage l'action humanitaire, le retour et la réintégration des populations déplacées et la transition vers la stabilisation et le développement au Darfour.

47. L'Opération entretiendra un dialogue avec les acteurs internationaux concernés, notamment les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, les envoyés spéciaux des membres permanents du Conseil de sécurité, l'Union européenne et les autres parties prenantes de premier plan afin qu'ils apportent un soutien et d'autres contributions au processus de paix au Darfour et aux opérations de la MINUAD.

48. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir aux missions clientes, notamment la MINUAD, un appui dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnités (par exemple pour frais d'études et frais de voyage en mission), services de caisse, formation, services de conférence et services informatiques.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

49. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD a élaboré un concept de transition reposant sur la mise en place d'équipes chargées de la liaison avec les quatre États du Darfour dont la Mission s'est retirée. Des domaines prioritaires ont été définis (état de droit, droits de la personne, solutions durables, accès immédiat des personnes déplacées, des personnes rapatriées et des communautés d'accueil aux services et aux moyens de subsistance) afin de prévenir une reprise du conflit. Les interventions des équipes chargées de la liaison avec les États ont contribué à consolider la paix et à renforcer la cohésion sociale dans les communautés des quatre États du Darfour grâce au développement ou à la remise en état des infrastructures, au renforcement des capacités et à la sensibilisation, ainsi qu'au suivi et à l'établissement de rapports.

50. Conformément à la directive de planification du Secrétaire général pour le Darfour en date du 4 février 2019, la Cellule conjointe pour la transition a été créée. Elle permet à la MINUAD et à la direction de l'équipe de pays des Nations Unies de mener le processus de transition de façon cohérente, en s'appuyant sur le Plan d'action conjoint pour la transition. Ce plan, élaboré et approuvé en mars 2019, définit les résultats attendus ainsi que les tâches et rôles résiduels et les responsabilités de toutes les parties prenantes pendant la période de transition précédant le retrait définitif de la Mission. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de tenir des réunions de coordination de haut niveau deux fois par mois pour garantir une démarche coordonnée à l'égard de la protection des civils et de la mise en œuvre du plan de transition de la Mission.

51. Grâce au cadre stratégique intégré et aux équipes chargées de la liaison avec les États, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies veilleront à ce que les solutions durables à l'intention des personnes déplacées soient planifiées par zone

géographique ainsi que sur la base de l'analyse des causes du déplacement, des défis à relever, des possibilités et des capacités inhérentes à chaque zone.

52. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de se réunir régulièrement pour aborder spécifiquement la question de la protection, pour contribuer à la mise en œuvre du mandat de protection des civils et coordonner les interventions en la matière. En outre, les réunions du Centre d'opérations conjoint resteront la principale instance de l'Opération en matière d'alerte rapide et d'analyse de situations.

53. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies intensifieront encore leur collaboration dans le cadre de missions conjointes de suivi, d'évaluation et de vérification menées sur le terrain, afin de renforcer les activités ciblées de sensibilisation à l'accès aux populations ayant besoin de protection et l'action en faveur de l'élargissement de l'espace humanitaire pour faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans tout le Darfour.

54. La MINUAD, en collaboration avec l'équipe de pays, mènera des activités conjointes d'intégration et de renforcement des capacités, et s'appuiera pour leur planification et leur mise en œuvre sur les équipes chargées de la liaison avec les États, les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé. Elle s'assurera en outre au moyen d'évaluations que les droits économiques, sociaux et culturels sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de projets communautaires.

55. Étant donné qu'elle assure le secrétariat de l'équipe spéciale de pays chargée de surveiller et de signaler les violations graves commises contre des enfants, l'Opération synthétisera et communiquera les informations recueillies au Darfour aux fins de l'établissement de la note horizontale globale trimestrielle du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé et du rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Elle continuera d'assurer le suivi de l'application de la résolution du Conseil de sécurité 1612 (2005) sur le sort des enfants en temps de conflit armé en coprésident, avec l'UNICEF, les réunions du groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information organisées tous les mois au niveau des États, lesquelles ont pour objectif de confirmer, preuve à l'appui, les cas de violations commises contre des enfants, avec exactitude, en toute objectivité et dans les meilleurs délais.

56. L'Opération continuera également d'appuyer l'application des résolutions du Conseil de sécurité consacrées à la lutte contre les violences sexuelles. Elle coordonnera, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information concernant les violences sexuelles liées aux conflits, analysera les caractéristiques récurrentes des violences sexuelles en période de conflit et dans les situations consécutives à un conflit, communiquera des informations sur les parties au conflit qui se seraient livrées à des actes de violences sexuelles, et aidera en priorité les victimes de violences sexuelles liées aux conflits.

57. Pendant l'exercice considéré, la MINUAD mènera, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de transition soudanais, des activités prescrites dans son mandat à l'appui de l'état de droit, y compris le programme commun pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour. Elle continuera de s'employer activement à obtenir l'appui des donateurs aux fins de l'organisation d'activités conjointes relatives à un large éventail de questions ayant trait à l'état de droit.

58. En outre, dans sa résolution 2429 (2018), le Conseil de sécurité a fait sien un concept de transition prévoyant des espaces de collaboration entre la MINUAD et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui procéderaient de manière conjointe à l'analyse, la planification et l'exécution en vue de leur objectif commun, qui est d'enrayer les causes profondes du conflit et d'éviter la résurgence de celui-ci. Quatre équipes, sises dans les capitales respectives des États (El-Fasher, Daeïn, Nyala et Geneina), seraient ainsi chargées de la liaison avec ces derniers. Les quatre domaines prioritaires de la transition sont les suivants : a) état de droit, y compris la police ; b) solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil ; c) accès immédiat des populations déplacées aux services de base ; d) droits de la personne.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

59. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

60. Le Bureau du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU assure la direction générale et l'administration d'ensemble de la mission. Il englobe le Bureau du Chef de cabinet, qui comprend le Groupe des pratiques optimales, le Groupe de la planification stratégique, le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la mission. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'adjointe du Représentant spécial conjoint, de la Cellule conjointe pour la transition et du Bureau des affaires juridiques sont associés à plusieurs composantes, ces entités apparaissent également sous la rubrique Direction exécutive et administration.

61. Les services regroupés sous la composante Direction exécutive et administration assurent la mise en œuvre du mandat du Conseil de sécurité, conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs de l'Organisation des Nations Unies, et appliquent des politiques visant à renforcer la collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies afin de promouvoir une approche unifiée de la consolidation de la paix, du relèvement et de la reconstruction au Darfour. Ils sont également chargés de la protection, la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies dans la zone de responsabilité de l'Opération. Ils aident le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour à surmonter de manière globale et intégrée les obstacles à la paix, à la justice et à la réconciliation au Darfour.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du Représentant spécial conjoint									
Postes approuvés au 30 juin 2019	1	–	4	1	1	7	2	–	9
Postes proposés 2019/20	1	–	4	1	1	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	2	5	1	9	4	–	13
Postes proposés 2019/20	–	1	2	5	1	9	4	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la coordination sur le terrain									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Postes proposés 2019/20	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipes chargées de la liaison avec les États									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	–	2	20	–	22	27	–	49
Postes proposés 2019/20	–	–	2	20	–	22	27	–	49
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	–	2	2	1	5	3	–	8
Postes proposés 2019/20	–	–	2	2	1	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	–	3	5	1	9	–	–	9
Postes proposés 2019/20	–	–	3	5	1	9	–	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Postes proposés 2019/20	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'adjointe du Représentant spécial conjoint									
Postes approuvés au 30 juin 2019	1	–	2	3	2	8	2	–	10
Postes proposés 2019/20	1	–	2	3	2	8	2	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Total									
Postes approuvés au 30 juin 2019	2	2	18	39	7	68	40	–	108
Postes proposés 2019/20	2	2	18	39	7	68	40	–	108
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 1 : appui au processus de paix (anciennement Appui au processus de médiation)

62. Conformément à la résolution 2495 (2019) du Conseil de sécurité, la MINUAD continuera d'appuyer le processus de paix entre le Gouvernement de transition soudanais et les mouvements armés du Soudan, qui se déroule à Djouba sous les auspices du médiateur du Gouvernement sud-soudanais, afin de parvenir à un accord de paix global, comme le prévoit la déclaration constitutionnelle concernant la période de transition. L'Opération assurera des services de secrétariat, fournira des conseils et un appui technique, facilitera la participation des acteurs non étatiques et veillera à une coordination étroite avec les partenaires régionaux et internationaux.

63. La MINUAD appuiera l'application des décisions prises dans le cadre du processus de Djouba en mobilisant les parties et divers mécanismes, ainsi que d'autres entités qui seront mises en place au titre d'un accord de paix global. L'Opération soutiendra et facilitera le dialogue et la réconciliation au niveau national, ainsi que la reconversion des mouvements armés en partis politiques, tout en aidant les acteurs non étatiques à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans le processus de paix et la transition politique au Soudan.

64. La MINUAD continuera de surveiller la situation politique et les conditions de sécurité, y compris l'évolution de la situation au niveau régional, et de travailler en étroite collaboration avec les missions des Nations Unies dans la région, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et extérieurs en vue de la mise en œuvre des mandats politiques et de tout accord de paix devant être signé au Soudan.

65. L'Opération veillera, dans l'exécution de son mandat, à respecter le principe de l'égalité femmes-hommes et à honorer ses engagements au titre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015) et 2493 (2019) du Conseil de sécurité. À cette fin, l'Opération appuiera, encouragera et facilitera la prise en compte des questions de genre dans toutes les composantes du mandat, en favorisant des initiatives visant à accroître la participation des Darfouriennes aux initiatives politiques et aux processus de paix, aux structures de gouvernance, aux cessez-le-feu, aux mécanismes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et au mandat de protection des civils.

66. La stratégie de communication de l'Opération reposera sur un dispositif dynamique de diffusion de l'information sur supports numérique, papier et audiovisuel, ainsi que sur l'organisation d'événements. Il s'agira globalement de veiller à ce que les parties concernées puissent accéder en temps voulu à des informations exactes par l'intermédiaire des plateformes de communication prévues à cet effet. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération se chargera également de la communication générale en situation de crise, au cas où surviendraient des problèmes humanitaires ou un besoin de protection d'urgence dans les zones reculées, pour veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux groupes les

plus vulnérables. En outre, l'Opération s'efforcera de donner un maximum de visibilité à la nouvelle approche globale, qui comprend un concept de maintien de la paix dans la région du Jebel Marra ainsi qu'un concept de transition à appliquer en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le reste du Darfour, notamment la présentation de rapports sur les activités menées par les équipes chargées de la liaison avec les États. La stratégie de communication révisée de la MINUAD visera à rationaliser et à concentrer les résultats au début du processus, notamment en ce qui concerne la sensibilisation sur le terrain, le suivi des médias et les plateformes multimédias (radio, vidéo, publications et sites web de la Mission) pour favoriser une meilleure compréhension du retrait de l'Opération du Darfour.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Conclusion d'un accord de paix global grâce à la fourniture d'un appui au processus de paix, notamment à la médiation entre le Gouvernement de transition soudanais et les mouvements armés non signataires

1.1.1 Poursuite du dialogue avec le Gouvernement de transition soudanais et les mouvements armés pour parvenir à un accord de paix global

1.1.2 Participation effective au processus de paix de toutes les principales parties concernées, y compris les personnes déplacées, les femmes et la société civile

Produits

- Organisation de consultations trimestrielles avec le Gouvernement de transition soudanais, les mouvements armés, les autres parties aux négociations, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux sur l'avancement du processus de médiation
- Organisation de 4 réunions avec les dirigeants des principaux mouvements armés du Darfour pour garantir leur participation active au processus politique et au processus de paix
- Tenue d'un forum consultatif trimestriel avec les organisations sous-régionales et régionales, les missions des Nations Unies et d'autres partenaires extérieurs dans la région pour évaluer l'évolution de la situation politique et élaborer des stratégies communes de prévention et de résolution des conflits
- Publication, par le Secrétaire général de l'ONU et par le Président de la Commission de l'Union africaine, de 4 rapports sur l'exécution du mandat de l'Opération et l'évolution du processus de paix à l'intention, respectivement, du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Facilitation de la participation des diverses parties prenantes au processus de paix moyennant un soutien logistique au niveau des États et au niveau local, notamment le transport de personnel et la mise à disposition de lieux de réunion pour les activités liées au processus de paix
- Organisation de 2 forums avec 30 médiatrices du Jebel Marra en vue de leur participation au processus de paix de haut niveau
- Création d'une coalition régionale de femmes pour la paix au Darfour en vue d'un dialogue sur le processus de paix avec différents acteurs
- Production, validation, publication et diffusion de documents sur la participation des Darfouriennes au processus de paix
- Organisation de campagnes d'information destinées à mettre en avant le processus de restructuration de la MINUAD en diffusant des documents d'information thématiques et des supports d'éducation ou de communication comportant des messages importants en vue de susciter l'adhésion à l'exécution du mandat de l'Opération : 5 ateliers thématiques à l'intention des personnes déplacées, des jeunes, des associations de femmes et des dirigeants communautaires ; 2 débats sur les liens entre paix, sécurité et développement ; 6 manifestations culturelles et représentations théâtrales ; 6 manifestations sportives ; 6 concerts ; 3 journées portes ouvertes en collaboration avec d'autres sections organiques ; 6 manifestations pour célébrer des journées internationales des Nations Unies ; 15 visites dans des écoles primaires et des établissements secondaires pour faire connaître le mandat de la MINUAD

- Campagnes d'information radio mettant en avant les travaux de l'Opération : 6 retransmissions en direct sur la radio publique du Darfour de manifestations organisées par la MINUAD ; 100 émissions de UNAMID Today, programme radiophonique de 30 minutes diffusé 3 fois par semaine ; 4 messages d'intérêt général sur des questions de fond liées à l'Opération
- Produits multimédias, notamment sur supports vidéo, photographique et papier : 1 séquence vidéo non éditée (« B-roll ») à l'intention des médias internationaux et locaux ; 1 documentaire vidéo de 10 minutes ; 5 reportages de 2 à 3 minutes sur les activités de l'Opération, pour diffusion sur les réseaux sociaux ; 2 magazines semestriels présentant des informations et des reportages de société en rapport avec le mandat de l'Opération ; 12 bulletins d'information décrivant les activités de communication du quartier général de l'Opération et de la base opérationnelle temporaire de Golo, y compris les visites de haut niveau ; 2 magazines annuels illustrant les travaux des composantes militaire et de police ; 35 affiches ou banderoles différentes sur des questions de fond, visant à mieux faire connaître les activités et campagnes d'information et les priorités de l'Opération, notamment à l'égard des jeunes et de la problématique femmes-hommes ; 4 brochures thématiques portant sur des questions de fond ; 5 000 exemplaires du calendrier annuel 2019 en 3 formats (bureau, sous-main et mural) ; 2 grandes manifestations autour de la photographie, dont 1 à Zalingei et 1 à Golo ; 1 livre de photographies
- Actualisation du site Web externe de l'Opération (informations quotidiennes, notes d'information et communiqués de presse portant sur les faits nouveaux en rapport avec l'Opération) ; notes d'information ou communiqués de presse quotidiens ; points de presse ; nouveaux contenus postés sur le site Web de l'Opération ainsi que sur les réseaux sociaux en vue de mieux faire connaître les activités menées par les sections organiques, le mandat général de l'Opération et le processus de médiation ; points de presse trimestriels organisés par le Chef de la Mission et le porte-parole ; diffusion quotidienne d'informations à l'intention des médias ou transmises par ces derniers ; points d'information sur les réseaux informatiques de l'Opération, dans le cadre de l'appui continu à l'exécution de son mandat

Facteurs externes

Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux apportent un appui politique et financier à l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour ; toutes les parties prenantes darfouriennes sont déterminées à prendre part au processus de paix ; la Commission de paix est totalement opérationnelle, dans les États du Darfour comme à Khartoum ; les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour s'acquittent de leurs engagements sur la mise en œuvre des arrangements finals en matière de sécurité ; l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour a la faculté et la volonté de mener ses activités en consultation et en coordination avec les parties prenantes locales ; les négociations avec les parties non signataires du Document de Doha aboutissent ; les fonds nécessaires sont débloqués, permettant ainsi la conclusion du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (Appui au processus de paix)

	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Section de l'appui politique et de l'appui à la médiation (anciennement Groupe d'appui à l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour)									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	3	2	1	7	2	–	9
Postes proposés 2019/20	–	1	3	2	1	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Section de la communication et de l'information										
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	–	1	2	–	3	14	–	17	
Postes proposés 2019/20	–	–	1	2	–	3	14	–	17	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	4	4	1	10	16	–	26	
Postes proposés 2019/20	–	1	4	4	1	10	16	–	26	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Composante 2 : protection des civils

67. La MINUAD continuera de contribuer à stabiliser les conditions de sécurité dans la zone d'opérations afin de protéger les civils et de faire parvenir l'aide humanitaire en temps voulu et en toute sécurité à ceux qui en ont besoin dans la région du Jebel Marra. Pour ce faire, non seulement les composantes de l'Opération – militaire, police, protection de l'enfance, protection des civils, droits de l'homme, neutralisation des explosifs et munitions, état de droit et gouvernance et stabilisation des communautés – devront continuer de mieux coordonner leurs activités, mais l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de transition soudanais devront également renforcer leur coordination.

68. Pendant l'exercice 2019/20, la MINUAD devra moins mettre l'accent sur la protection physique et privilégier les activités de sensibilisation et d'appui politiques en faveur d'un environnement protecteur et concentrera donc ses efforts sur l'application de la loi et l'état de droit. Dans ce contexte, dans le Jebel Marra et les quatre États où la priorité est donnée à la stabilisation, elle s'attachera à continuer de promouvoir le passage d'une protection physique des civils à l'instauration d'un environnement protecteur, conformément au droit humanitaire international et aux normes en matière de droits de la personne, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de transition soudanais. Elle poursuivra ses activités depuis 12 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire, en favorisant une approche intégrée de la protection des civils qui couvre trois niveaux (dialogue politique, environnement protecteur et protection physique). En outre, elle accordera la priorité à la communication avec les collectivités, les autorités locales, les autorités des États et le Gouvernement de transition afin de garantir que les mécanismes établis sont efficaces pour répondre aux problèmes de protection. Par l'intermédiaire des équipes chargées de la liaison avec les États, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies concentreront leurs efforts conjoints sur les principales priorités liées à la protection fixées dans le cadre de la transition, notamment la résilience, les moyens de subsistance, les solutions durables et la fourniture de services dans les communautés d'accueil pour les personnes déplacées ainsi que la sensibilisation aux problèmes de protection auprès des autorités locales et nationales.

69. Les mécanismes de coordination mis en place en vue de protéger les civils resteront opérationnels à la fois au niveau du quartier général de l'Opération et dans les bases opérationnelles. La priorité sera donnée au renforcement de la collaboration

avec l'équipe de pays des Nations Unies en matière de protection et à l'appui fourni au Gouvernement de transition soudanais afin d'aider ce dernier à créer un environnement protecteur à long terme. En outre, l'Opération procédera, en coopération avec l'équipe de pays, à un état des lieux et à un contrôle des zones considérées comme suffisamment stabilisées pour permettre un retour volontaire et dans la dignité des personnes déplacées.

70. La MINUAD continuera de fournir un appui logistique aux organismes humanitaires intervenant dans le Jebel Marra et déploiera à cet égard des escortes armées dans la région, qui seront chargées de conduire des missions d'évaluation et de vérification, d'acheminer et de distribuer des articles de secours ainsi que d'entreposer à l'avance l'aide humanitaire dans les bases d'opérations de la MINUAD.

71. La composante militaire continuera de s'employer à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à l'application des accords de paix en faisant tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités, et notamment en exploitant tous les moyens et toutes les ressources disponibles. Des hélicoptères militaires polyvalents faciliteront les mouvements, les déploiements et le retrait des troupes ainsi que l'action de la force d'intervention rapide, les missions médicales et la reconnaissance aérienne. La composante militaire continuera de déployer des agents de liaison afin de mieux coordonner l'action des autorités militaires locales des Forces armées soudanaises et des organisations de renseignement, ainsi que celle du quartier général de l'Opération. Ses principales priorités pour l'exercice considéré resteront la protection des civils, la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire dans la région du Jebel Marra.

72. La composante Police contribuera à la protection physique de tous les civils dans les 12 bases d'opérations et la base opérationnelle temporaire de la région du Jebel Marra en menant des patrouilles de haute visibilité dans les camps de déplacés, les zones environnantes, les zones de retour et le long des couloirs de migration, veillant en particulier à la sécurité des femmes et des enfants. Des fonctions de police de proximité continueront d'être mises en place dans les bases d'opérations et les camps et communautés de personnes déplacées. La composante Police mettra l'accent sur la sensibilisation et la prise en compte des questions de genre grâce à la création de bureaux de protection de la famille et de l'enfance au sein de la police du Gouvernement de transition. Elle coordonnera également la sécurité et la sûreté dans les camps de personnes déplacées et effectuera des visites dans les centres de détention et les commissariats de police locaux pour s'assurer du bien-être des détenus, veiller au fonctionnement des dispositifs d'orientation destinés aux victimes et aux survivants dans les affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre et suivre lesdites affaires. En outre, elle continuera d'organiser des activités de renforcement des capacités et de partager des locaux avec les forces de police soudanaises dans le cadre des équipes chargées de la liaison avec les États, en s'intéressant en particulier à l'expansion dans la région du Jebel Marra, et collaborera avec d'autres composantes de l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies dans le contexte du programme conjoint sur l'état de droit et les droits de la personne au Darfour, aux fins de l'exécution des activités que doit mener la composante Police afin de permettre le transfert progressif des tâches à l'équipe de pays.

73. La MINUAD continuera d'exercer des activités de surveillance, d'enquête et de collecte d'informations ainsi que de mener un travail de sensibilisation à certaines questions relatives aux droits de la personne, notamment les violations des droits des femmes et des filles, en se concentrant sur les violences sexuelles liées aux conflits et sur les violences sexuelles et fondées sur le genre. Elle continuera également de

veiller au respect des droits de la personne dans l'administration de la justice, de soutenir les mesures visant à combattre l'impunité des auteurs de violations de ces droits, de renforcer les capacités en matière de droits de la personne des institutions publiques et des acteurs non étatiques et de concourir aux travaux de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan. Elle continuera en outre de s'employer à intégrer les droits de la personne aux aspects du processus de paix et des processus politiques concernant les stratégies de protection des civils et les interventions humanitaires. Par ailleurs, elle poursuivra son dialogue constructif avec le Gouvernement de transition soudanais et consultera les partenaires internationaux, les mouvements armés, l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux acteurs nationaux afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de la personne. Elle veillera aussi à ce que l'Organisation respecte la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme lorsqu'elle fournit un appui à des entités chargées de la sécurité n'appartenant pas au système des Nations Unies. Elle jouera un rôle essentiel en veillant à ce que les considérations relatives aux droits de la personne et les principes d'égalité des genres, d'inclusion, de participation et de responsabilité soient intégrés dans la planification et l'exécution des programmes de stabilisation et de développement par les équipes chargées de la liaison avec les États, notamment s'agissant de protéger les civils, de créer un environnement protecteur, de remédier à la faiblesse de l'état de droit, de lutter contre l'impunité et de renforcer la capacité actuellement limitée des porteurs de devoirs et des titulaires de droits d'assurer une transition politique en douceur.

74. L'Opération continuera de suivre l'application des 11 résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé et d'entretenir le dialogue avec les forces armées et les groupes armés afin d'obtenir qu'ils s'engagent à accepter et à respecter des plans d'action, assortis d'un échéancier, visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves des droits de l'enfant. Elle assurera le suivi de l'achèvement du plan d'action du Gouvernement de transition soudanais relatif à la protection des enfants touchés par les conflits armés et des progrès réalisés depuis que les forces de sécurité soudanaises ont été radiées des annexes du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Elle fournira également un soutien technique au Comité national de haut niveau sur le plan d'action afin de conserver les acquis et de mettre au point une stratégie nationale sur la protection des enfants touchés par les conflits armés. En outre, le dialogue sera étendu aux dirigeants des groupes ethniques en vue de mettre en place des plans stratégiques locaux ayant pour objet de faire cesser et de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. L'Opération continuera de préconiser la prise en considération des questions relatives aux enfants dans les processus de paix, le cas échéant, et dans la planification du relèvement et de la reconstruction après un conflit, ainsi que dans les programmes y relatifs, dès qu'un processus de paix global aura été défini et mis en œuvre. Dans la région du Jebel Marra, elle sera physiquement présente à Taouïla, à Golo et à Manawache, dans les zones où l'on signale une forte prévalence de la violence sexuelle à l'égard des filles. Elle veillera à ce que les dispositifs d'orientation soient opérationnels et mènera des campagnes de sensibilisation à la protection de l'enfance. Dans les zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États, elle collaborera avec l'UNICEF pour surveiller la situation des enfants et en rendre compte.

75. Dans la région du Jebel Marra, la MINUAD continuera à favoriser l'état de droit en fournissant une assistance visant à garantir la rapidité des poursuites, notamment dans les affaires de violence fondée sur le genre, contre les groupes armés et les éléments criminels. Pour ce faire, elle apportera un soutien direct aux parquets (y compris au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour), organisera des audiences foraines, renforcera les capacités et, le cas échéant, mettra à disposition des

infrastructures limitées. Elle épaulera également les tribunaux ruraux, les différends communautaires et intercommunautaires restant l'un des principaux facteurs de conflit dans cette région. En outre, elle fournira un soutien et des conseils techniques afin d'améliorer la sécurité et la gestion des prisons du Jebel Marra conformément aux normes internationales.

76. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de collaborer dans le cadre des équipes chargées de la liaison avec les États afin de s'attaquer aux facteurs de conflit, et ainsi de faciliter la transition, et afin de transférer les tâches relatives à l'état de droit à mener dans le cadre de la transition à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires ayant des avantages comparatifs (en premier lieu, le Gouvernement de transition soudanais). Elles s'efforceront de rétablir ou de renforcer la chaîne de justice pénale dans les zones prioritaires et de renforcer également la capacité des tribunaux ruraux du Darfour de statuer sur des litiges fonciers et d'autres différends pouvant donner lieu à des conflits. En outre, la formation des acteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire sera complétée au moyen de programmes de formation des formateurs tenant compte des questions de genre afin de constituer une réserve de formateurs qualifiés, femmes et hommes, pouvant dispenser des programmes de formation à l'appui du transfert progressif des responsabilités en matière de formation aux autorités nationales.

77. Le Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions concourra au programme de travail de l'Opération en permettant au personnel de celle-ci et au personnel humanitaire de mener des activités de protection et de circuler librement dans les zones où se trouvent des restes explosifs de guerre. Dans la région du Jebel Marra, où les restes explosifs de guerre sont fortement concentrés, l'Opération continuera de mettre l'accent sur l'élimination des engins explosifs et les activités de sensibilisation aux risques. Dans les zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États, le Bureau facilitera les interventions rapides en cas de problèmes liés aux munitions explosives, la sensibilisation aux risques liés aux restes explosifs de guerre et l'élimination des engins explosifs dans les zones prioritaires afin de permettre le retour des populations déplacées et la création de solutions durables pour ces personnes. Il s'emploiera également à transférer les responsabilités en matière de lutte antimines au Centre national de lutte antimines et à ses partenaires.

78. L'Opération continuera de promouvoir l'égalité des genres et de faciliter l'accès des femmes à la justice au Darfour en menant des campagnes de sensibilisation à la protection physique des femmes et des enfants dans la région du Jebel Marra. Elle veillera à ce que l'exécution de ses produits dans chacun de ses domaines d'activité tienne compte comme il convient des questions de genre. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera également d'aider les autorités des États du Darfour et les institutions de transition à prendre en considération les questions de genre dans leurs politiques, programmes et lois et elle renforcera les moyens dont disposent les organisations de la société civile, en particulier les groupes et organisations de femmes, pour analyser, défendre et faire connaître les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité au niveau tant des États que des collectivités locales.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

2.1.1. Diminution du nombre de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) grâce à l'amélioration des moyens d'alerte rapide et de l'échange d'informations (2017/18 : 30 ; 2018/19 : 25 ; 2019/20 : 20)

2.1.2. Diminution du nombre de décès de civils résultant de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) grâce à l'amélioration des moyens d'alerte rapide et de l'échange d'informations (2017/18 : 170 ; 2018/19 : 150 ; 2019/20 : 130)

2.1.3. Diminution du nombre de décès de civils résultant du conflit armé entre les parties belligérantes (2017/18 : 157 ; 2018/19 : 150 ; 2019/20 : 120)

2.1.4 Nombre d'engins explosifs neutralisés dans tout le Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra (2017/18 : 15 500 ; 2018/19 : 7 500 ; 2019/20 : 7 500)

2.1.5 Nombre d'interventions en cas de problème lié aux engins explosifs grâce à des levées de terrain réalisées dans tout le Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra (2017/18 : 207 ; 2018/19 : 200 ; 2019/20 : 200)

2.1.6 Diminution du nombre d'actes criminels et de troubles à l'ordre public dans les camps de déplacés et les zones de retour (2017/18 : 422 ; 2018/19 : 380 ; 2019/20 : 361)

Produits

- 256 200 jours-personnes assurés par 1 bataillon de réserve (4 compagnies) prêt à intervenir dans n'importe quel point de la zone de la mission (175 personnes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 366 jours)
- 263 520 jours-personnes assurés par la compagnie de quartier général pour veiller à la sécurité du site, fournir des services de personnel administratif et d'opérateurs radio au quartier général (75 personnes par jour pour 7 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire pendant 366 jours) et fournir des escortes logistiques et administratives (15 personnes par jour pour 7 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire pendant 366 jours)
- 395 280 jours-personnes assurés par 26 compagnies prêtes à intervenir dans 7 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire (45 personnes par patrouille à raison de 3 patrouilles par jour pour 7 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire pendant 366 jours)
- 2 928 jours-personnes consacrés aux activités de liaison avec les autorités nationales et locales, d'autres parties, les chefs tribaux et les populations locales pour résoudre les problèmes liés au conflit (8 attachés de liaison pendant 366 jours)
- 960 heures de soutien aérien pour fournir rapidement une protection très mobile dans les zones à haut risque, ou dont l'accès par voie terrestre est difficile, pour appuyer les hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres et pour effectuer des patrouilles ainsi que des missions de reconnaissance et de contrôle (4 hélicoptères militaires polyvalents à raison de 20 heures par hélicoptère et par mois durant 12 mois)
- 81 984 jours-personnes de protection de convois logistiques pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire (56 personnes par convoi à raison de 4 convois par jour pendant 366 jours)
- Fourniture de services de sécurité (y compris d'appui logistique et d'aide en cas d'évacuation sanitaire), dans toute la zone d'opérations, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations humanitaires non gouvernementales internationales et nationales ainsi qu'aux organisations contribuant à la reconstruction et au développement dans la région du Jebel Marra

- 92 232 jours-personnes pour effectuer des patrouilles de police visant à assurer la protection des déplacés et organiser des activités de police de proximité y relatives dans la région du Jebel Marra (6 policiers par patrouille à raison de 42 patrouilles par jour pendant 366 jours)
- 305 244 jours-personnes d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles destinées à assurer la protection des déplacés (90 personnes par unité, issues des 5 unités dont les effectifs ont été augmentés, passant de 140 à 160, 180 ou 200 membres, à raison de 5 unités pendant 366 jours et 64 personnes par unité, issues des 6 unités dont les effectifs ont été maintenus à 140 membres, à raison de 6 unités pendant 366 jours)
- 152 622 jours-personnes d'unités de police constituées pour offrir un appui de réserve et une protection au personnel de police des Nations Unies et assurer la sécurité des installations de la MINUAD, des escortes de convois humanitaires et de la force d'intervention rapide dans la région du Jebel Marra (45 personnes par unité, issues des 5 unités dont les effectifs ont été augmentés, passant de 140 à 160, 180 ou 200 membres, à raison de 5 unités pendant 366 jours et 32 personnes par unité, issues des 6 unités dont les effectifs ont été maintenus à 140 membres, à raison de 6 unités pendant 366 jours)
- Organisation de 26 stages de formation à l'intention de 520 volontaires affectés à la police de proximité et issus des camps de personnes déplacées, de manière à aider la police soudanaise à maintenir l'ordre dans la zone de responsabilité de la mission de maintien de la paix (13 stages sur les activités de la police de proximité à l'intention de 260 volontaires et 13 stages sur les droits de la personne et la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention de 260 volontaires)
- Appui aux forces de police soudanaises aux fins de l'organisation de 15 ateliers à l'intention de 225 membres de comités locaux (tous les comités étant concernés) afin de renforcer les connaissances de ces derniers en matière de police de proximité et d'améliorer les relations entre la police et les populations locales dans le cadre de la gestion de la sécurité et des tâches touchant la collectivité (15 ateliers de 2 jours, chacun à l'intention de 15 membres de comités locaux, dans tous les États du Darfour)
- Organisation de 15 ateliers à l'intention de 450 officiers des forces de police populaires sur la police de proximité, les droits de la personne, la violence sexuelle et fondée sur le genre et la protection de la famille et de l'enfance afin de renforcer leur capacité d'appuyer les activités de police de proximité dans les 5 États du Darfour (15 ateliers de 2 jours, chacun à l'intention de 30 officiers, dans tous les États du Darfour)
- Organisation, chaque mois, de missions d'évaluation conjointes dans des zones sensibles, en collaboration avec les équipes intégrées de protection
- Évaluation des risques d'explosion dans 200 zones soupçonnées d'être contaminées, notamment la région Jebel Marra et les zones de retour, et élimination de 7 500 engins explosifs dans les 5 États du Darfour
- Sensibilisation de 80 000 personnes dans l'ensemble du Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra, aux risques liés aux restes explosifs de guerre
- Organisation de 2 stages de formation à l'intention des institutions nationales participant à la lutte antimines au Darfour afin de renforcer leur capacité de s'attaquer aux problèmes liés aux engins explosifs résiduels et de faciliter le transfert des tâches liées à la lutte antimines, dans la perspective du retrait de la MINUAD
- Réponse à 100 % des demandes de services immédiats aux populations déplacées dans le cadre des équipes chargées de la liaison avec les États et en appui au modèle de transition de la MINUAD

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Mise en place d'un environnement sûr à long terme au Darfour

2.2.1 Nombre d'activités menées aux côtés des autorités compétentes du Gouvernement de transition soudanais concernant les prescriptions en matière de protection et les principes liés au droit international humanitaire, en vue de renforcer la capacité desdites autorités de favoriser la mise en place d'un

environnement sûr (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 175 ; 2019/20 : 200)

2.2.2 Nombre de réunions de haut niveau de la direction de l'Opération avec les autorités fédérales sur le transfert des tâches relatives à la protection des civils avant le retrait de la MINUAD (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 6)

Produits

- Production, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de 6 rapports d'évaluation de la protection afin d'améliorer l'analyse sous-tendant les activités de prévention et les interventions en matière de protection des civils
- Conduite, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'un état des lieux complet des zones considérées comme suffisamment stabilisées pour permettre un retour volontaire et dans la dignité des personnes déplacées.
- Renforcement de 20 réseaux de protection des femmes, en particulier dans les zones de déplacement et de retour

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.3 Les civils dans la région du Jebel Marra bénéficient d'une meilleure protection et d'un meilleur accès à l'aide humanitaire

2.3.1 Renforcement des activités de sensibilisation sur la protection et l'accès menées par le personnel des bases d'opérations auprès des autorités locales (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 156)

2.3.2 Renforcement des activités de sensibilisation sur la protection et l'accès menées par les équipes chargées de la liaison avec les États auprès des autorités locales et des autorités des États (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 48)

2.3.3 Conduite, dans les zones reculées, de missions d'évaluation et de vérification axées sur la protection des civils, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 12)

Produits

- Organisation de réunions de protection ciblées avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de prêter un appui et de donner des directives d'ordre stratégique et opérationnel sur les problèmes de protection
 - Production de rapports mensuels sur la protection des civils afin de rendre compte des principales préoccupations en matière de protection
 - Reformulation de la stratégie de protection des civils de l'Opération en un document concret sur le transfert des tâches liées à la protection des civils au Gouvernement de transition soudanais et aux partenaires des Nations Unies, conformément à la stratégie de sortie de l'Opération
-

2.4 Promotion et protection des droits de la personne au Darfour

2.4.1. Nombre de stratégies, de politiques et de plans d'action établis par le Gouvernement de transition soudanais ou par les organes de contrôle ou les organes délibérants soudanais aux fins de la promotion et de la défense des droits de la personne au Darfour, y compris dans les domaines de la justice transitionnelle et des droits des femmes (2017/18 : 2 ; 2018/19 : 2 ; 2019/20 : 2)

2.4.2. Nombre de séances de sensibilisation menées par la Commission nationale des droits de l'homme dans le cadre de l'exécution de son plan d'action pour les droits de la personne (2017/18 : 2 ; 2018/19 : 3 ; 2019/20 : 4)

2.4.3. Augmentation du nombre d'interventions du Gouvernement de transition soudanais en cas de signalement ou d'allégations de violations des droits de la personne au Darfour, y compris de violences sexuelles liées au conflit et de violences sexuelles et fondées sur le genre (2017/18 : 39 ; 2018/19 : 50 ; 2019/20 : 55)

Produits

- Fourniture de conseils et de soutien, dans le cadre de 4 réunions et de 2 ateliers de formation, au Conseil consultatif des droits de l'homme du Gouvernement de transition soudanais et à la Commission nationale des droits de l'homme
- Fourniture de conseils aux comités des États concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'exécution de leur programme de travail, les stratégies de prévention, la répression de la violence sexuelle et fondée sur le genre et le développement institutionnel, dans le cadre de 3 réunions et de 2 ateliers
- Prestation de conseils aux assemblées législatives des États du Darfour concernant la mise en conformité de la législation en vigueur avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, dans le cadre de 2 réunions et de 2 ateliers
- Organisation de 3 ateliers de formation de trois jours à l'intention de 180 membres du comité d'État sur la résolution 1325 (2000), du comité d'État sur la violence à l'égard des femmes et de la société civile afin de faire progresser le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les lois existantes et la Constitution provisoire
- Organisation de 3 séminaires de sensibilisation de trois jours à l'intention de 120 membres d'organisations de la société civile sur la budgétisation tenant compte des questions de genre
- Organisation de 100 missions destinées à évaluer la situation des droits de la personne et à enquêter à ce sujet (60 missions d'établissement des faits là où des violations auraient été commises et auprès des populations locales et 40 missions de suivi afin de constater les mesures prises et les progrès enregistrés)
- Fourniture d'une assistance technique, prenant la forme d'un soutien logistique et de la construction d'infrastructures, aux parties prenantes du Darfour, notamment la Commission nationale des droits de l'homme, l'ordre soudanais des avocats, les universités, le système judiciaire, les groupes de protection de la famille et de l'enfance et les organisations de la société civile
- Fourniture d'une assistance technique aux acteurs de la justice transitionnelle au Darfour (y compris les organisations de la société civile) dans le cadre de 2 ateliers afin de renforcer leur connaissance des droits de la personne et les moyens dont ils disposent pour lutter contre l'impunité

- Organisation à l'intention de procureurs, de juges, de professionnels de santé, de membres des Forces armées soudanaises et des forces de l'ordre, de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, de membres des mouvements armés et de représentants des organes ruraux ou traditionnels, de 6 stages de formation à l'administration de la justice afin de mieux faire connaître les normes internationales en matière de droits de l'homme et le principe de responsabilité
- Organisation de 4 campagnes de sensibilisation des populations locales et diffusion de supports d'information (prospectus, sacs et affiches) sur les droits de la personne, en vue de faire connaître aux organisations de la société civile et aux populations des 5 États du Darfour les instruments nationaux et internationaux relatifs à ces droits
- Organisation de 7 journées portes ouvertes (3 dans la région du Jebel Marra et 4 dans les zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États) en vue de donner aux femmes la possibilité de dialoguer avec les autorités de l'État et les représentants des organismes des Nations Unies sur l'état d'avancement de l'application des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité
- Organisation de 1 atelier de formation, à l'intention de 25 membres du comité d'État sur la lutte contre la violence fondée sur le genre, de réseaux de protection des femmes déplacées et de groupes de protection de la famille et de l'enfance des forces de police soudanaises, sur la collecte d'informations concernant la violence fondée sur le genre, l'analyse des données, la rédaction de rapports et la gestion des informations, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et le groupe de lutte contre la violence à l'égard des femmes du Ministère des affaires sociales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.5 Élimination progressive des violations graves perpétrées contre les enfants par les parties au conflit

2.5.1 Nombre de plans stratégiques locaux élaborés et appliqués par les chefs tribaux en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans des conflits intercommunautaires ainsi qu'aux autres violations graves perpétrées contre des enfants (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 3 ; 2019/20 : 2)

2.5.2 Nombre de réunions tenues avec le Comité national de haut niveau sur le plan d'action afin de lui apporter un soutien technique s'agissant d'élaborer une stratégie nationale sur la protection des enfants dans le cadre des conflits (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 3)

2.5.3 Nombre de comités de protection de l'enfance au Darfour formés à la promotion des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance au niveau local dans le but de permettre aux collectivités de s'approprier ces questions (2017/18 : 40 ; 2018/19 : 34 ; 2019/20 : 10)

2.5.4 Nombre de parties au conflit formées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance afin de mieux les sensibiliser aux 6 violations graves des droits de l'enfant ainsi qu'aux règles et normes internationales applicables (2017/18 : 4 ; 2018/19 : 7 ; 2019/20 : 12)

Produits

- Organisation de 4 réunions avec des groupes armés en vue de les inciter à prendre des mesures visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats dans les conflits intercommunautaires

- Organisation de 20 stages de formation et de sensibilisation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance au profit d'au moins 1 500 acteurs nationaux de la protection de l'enfance, dont des membres d'organisations de la société civile, des volontaires affectés à la police de proximité, des institutions du Gouvernement de transition soudanais, des comités locaux de protection de l'enfance et des interlocuteurs reconnus dans le domaine, sur le thème « Plus d'enfants soldats – Protégez le Darfour » afin de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés et à l'enrôlement d'enfants comme combattants par les communautés lors d'affrontements ethniques, et organisation de 7 stages de formation à la protection de l'enfance dans le cadre de la campagne visant à former les parties au conflit à la protection de l'enfance et à promouvoir la prise en main au niveau local des activités menées en la matière, de façon à améliorer les capacités et les connaissances des parties au conflit en matière de promotion et de protection du bien-être des enfants touchés par le conflit
- Organisation de 40 missions d'observation, notamment dans des camps de déplacés, afin de corroborer les allégations de violations graves perpétrées contre des enfants et d'y donner suite
- Organisation des réunions mensuelles du groupe de travail du dispositif d'observation et de communication de l'information afin de donner suite aux violations perpétrées contre des enfants, de confirmer les faits, de réunir des éléments de preuve et d'intervenir

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.6 Progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la chaîne de justice pénale sur tout le territoire du Darfour par le renforcement de la capacité des autorités policières, judiciaires et pénitentiaires de lutter contre l'impunité, de régler les conflits communautaires par la médiation et d'améliorer l'accès à la justice

2.6.1 Augmentation du nombre de litiges civils réglés par des tribunaux ruraux, dans le respect des normes nationales et internationales (2017/18 : 2 000 ; 2018/19 : 3 000 ; 2019/20 : 4 000)

2.6.2 Augmentation du nombre de membres des forces de sécurité nationales et des groupes armés poursuivis, y compris par le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 43 ; 2019/20 : 60)

2.6.3 Nombre de politiques, de documents d'orientation et d'instructions permanentes élaborés et adoptés en vue d'améliorer la gestion et l'application du principe de responsabilité dans les prisons, conformément au plan quinquennal stratégique relatif à l'administration pénitentiaire (2017/18 : 8 ; 2018/19 : 8 ; 2019/20 : 8)

2.6.4 Nombre de membres du personnel pénitentiaire formés aux nouvelles instructions permanentes de gestion et d'administration des prisons (2017/18 : 590 ; 2018/19 : 708 ; 2019/20 : 520)

Produits

- Organisation de 3 réunions, dont une table ronde avec les autorités judiciaires et pénitentiaires nationales, afin de discuter de l'application du principe de responsabilité et des poursuites ainsi que du transfert des tâches actuellement effectuées par l'Opération aux autorités nationales compétentes
- Fourniture, dans le cadre de réunions mensuelles, de conseils techniques et stratégiques aux institutions judiciaires et pénitentiaires, notamment au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour, dans les 5 États du Darfour sur la poursuite des membres des forces de sécurité nationales et des groupes armés ayant commis des infractions (y compris des attaques contre des soldats de la paix, des violences sexuelles liées au conflit et des violences fondées sur le genre)
- Organisation de 7 ateliers à l'intention des juges des tribunaux ruraux afin de renforcer leur capacité de régler les différends par la médiation et de résoudre les conflits, y compris les conflits intercommunautaires

et les litiges fonciers, et d'améliorer les connaissances juridiques leur permettant de rendre la justice dans le respect des formes régulières (3 ateliers à l'intention de 60 participants dans la région du Jebel Marra et 4 ateliers à l'intention de 120 participants dans les zones de retour prioritaires couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États)

- Organisation de 1 stage de formation des formateurs à l'intention des juges des tribunaux de district de 4 zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États afin de créer une réserve de formateurs pour former les juges des tribunaux ruraux
- Organisation de 5 ateliers de renforcement des capacités de 3 jours à l'intention des procureurs généraux et des enquêteurs de police dans les 5 États du Darfour afin d'améliorer leur capacité d'enquêter sur les infractions graves (notamment les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre) et d'en poursuivre les auteurs dans les zones de retour prioritaires (1 atelier à l'intention de 20 participants dans la région du Jebel Marra et 4 ateliers à l'intention de 80 participants dans les zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États)
- Organisation de 8 ateliers de sensibilisation de 3 jours dans les 4 zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États à l'intention de 200 membres des forces de police soudanaises, de l'administration judiciaire, du Ministère public et du personnel médical afin de faire connaître aux populations du Darfour les versions modifiées des articles 149 et 152 portant respectivement sur le viol et le harcèlement sexuel et ainsi de renforcer la chaîne de justice pénale, conformément aux résolutions [1325 \(2000\)](#), sur les femmes et la paix et la sécurité, et [2429 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité
- Organisation de 8 ateliers de formation de 3 jours à l'intention de 400 fonctionnaires de l'administration autochtone dans les 4 zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États sur la prise en compte des questions de genre, notamment l'inclusion des femmes, dans le système judiciaire informel
- Organisation de 8 réunions semestrielles de suivi avec 400 fonctionnaires de l'administration autochtone dans les 4 zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États sur la prise en compte des questions de genre et l'inclusion des femmes dans le système judiciaire informel
- Organisation de 8 stages de formation de 2 jours à l'intention de 160 participants (juges, procureurs et groupes de protection de la famille et de l'enfance) sur les enquêtes et les poursuites dans les affaires impliquant des enfants victimes et des suspects jeunes, dans les 4 zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États
- Organisation de 3 ateliers de formation (2 dans les zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États et 1 dans la région du Jebel Marra) à l'intention des procureurs du Bureau du Procureur spécial chargé des crimes au Darfour, des procureurs militaires et des enquêteurs de la police sur les enquêtes concernant des infractions (y compris des cas de violence sexuelle liée au conflit et de violence sexuelle et fondée sur le genre) commises par des membres du personnel national en tenue et des groupes armés et concernant des attaques contre des soldats de la paix, et sur les poursuites des auteurs
- Fourniture d'un soutien technique aux autorités pénitentiaires nationales aux fins de l'élaboration et de l'adoption de 8 instructions permanentes sur la gestion des prisons, qui seront validées lors de la réunion nationale sur le développement des prisons, et d'un soutien technique aux agents pénitentiaires nationaux dans tout le Darfour, dans le cadre de réunions hebdomadaires, concernant l'application des instructions permanentes
- Organisation de 26 cours de formation en cours d'emploi à l'intention de 1 320 agents pénitentiaires afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences concernant les instructions permanentes et une meilleure gestion des prisons conformément aux normes internationales [Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)] (3 cours de formation en cours d'emploi d'une semaine à l'intention de 90 agents pénitentiaires nationaux dans les prisons de Zalingei, de Nertiti et de Koutoum ; 3 stages de formation initiale de 2 semaines à l'intention de 60 nouveaux agents pénitentiaires dans la région du Jebel Marra ; 8 stages de formation en cours d'emploi de 2 semaines à l'intention de 520 agents en poste dans les prisons nationales dans les zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États, y compris Kabkabiya et Kass ; 12 stages de formation initiale de

2 semaines à l'intention de 520 nouveaux agents dans les zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États)

- Organisation de 5 ateliers sur le renforcement de la chaîne de la justice pénale dans les zones de retour prioritaires au Darfour à l'intention des acteurs de la justice nationale (juges, procureurs, policiers, agents pénitentiaires, avocats et Ministère de la justice) et de 5 ateliers de 2 jours sur le suivi des procès à l'intention d'acteurs de la société civile (organisations non gouvernementales nationales, groupes de femmes et de défense des droits de la personne, personnes déplacées, assistants juridiques et avocats) afin de renforcer la capacité de la société civile de suivre les procès
- Construction de 1 tribunal rural et de 2 bureaux du Ministère public et réhabilitation de 2 prisons dans la région du Jebel Marra ; construction de 2 tribunaux ruraux et construction et équipement en mobilier et en matériel de bureau de 4 bureaux du Ministère public ; construction de 3 prisons ; construction et équipement de 2 centres relevant des groupes de protection de la famille et de l'enfance à Oum Kaddada (Darfour septentrional) et à Salam (Darfour méridional) ; construction de 1 poste de police à Kilakil (Darfour oriental) ; rénovation de 1 laboratoire médico-légal et équipement de l'école de police des forces de police soudanaises à Nyala (Darfour méridional) et dans les zones de retour prioritaires couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États dans 4 États du Darfour ; construction de 1 tribunal de district à Nertiti ; construction de 3 prisons à Nertiti, à Kass et à Zalingei, dans les zones prioritaires couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États dans la région du Jebel Marra
- Création de 6 centres de justice et de renforcement de la confiance dans les camps de personnes déplacées afin d'améliorer les stratégies locales de lutte contre les conflits et la criminalité et organisation de 16 sessions de consultation sur la résolution des conflits au niveau local dans 4 États du Darfour, en vue de renforcer les connaissances juridiques des populations locales
- Appui au renforcement de la chaîne de la justice pénale par la fourniture d'un soutien logistique au fonctionnement des audiences foraines dans les zones de retour dans les 4 États du Darfour couverts par les équipes chargées de la liaison avec les États (Darfour septentrional, Darfour méridional, Darfour oriental et Darfour occidental)
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, de 156 réunions de coordination des questions de sécurité avec la police soudanaise, les déplacés et les organismes humanitaires, dans 12 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire
- Organisation, avec la direction de la police soudanaise, de 676 séances de sensibilisation aux questions de violence sexuelle et fondée sur le genre, l'objet étant de faciliter le recrutement, par la police soudanaise, de volontaires de sexe féminin qui seraient affectées à la police de proximité (52 séances de sensibilisation par base à raison de 12 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire)
- Organisation de 5 cours de formation sur les instructions permanentes élaborées à l'intention de 50 agents des forces de police soudanaises et formation à l'évaluation de 50 participants
- Organisation de 10 séminaires à l'intention de 300 agents des groupes de protection des femmes de la police soudanaise sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, la protection de la famille et de l'enfance et la prise en compte des questions de genre, en vue de faciliter la mise en place de services de protection de la famille et de l'enfance dans les locaux de la police
- Organisation de 5 ateliers dans tous les États du Darfour à l'intention de 150 policières soudanaises sur la protection de la famille et de l'enfance dans le cadre du traitement des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre
- Organisation de 10 ateliers dans les 5 États du Darfour à l'intention de 200 membres de comités locaux afin de les sensibiliser à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la protection de l'enfance
- Organisation de 20 ateliers (4 par État) visant à former 400 agents des forces de police soudanaises et de la police populaire, personnes déplacées et rapatriés à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la protection de la famille et de l'enfance

- Organisation de 20 séminaires (4 par État) visant à former 400 agents des forces de police soudanaises et de la police populaire, personnes déplacées et rapatriés à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la prise en compte des questions de genre afin de mieux faire comprendre et connaître ces sujets
- Organisation de 39 cours de formation des formateurs à l'intention de 654 agents des forces de police soudanaises dans les domaines suivants : 4 cours sur les droits de la personne (68 participants), 4 cours sur la police de proximité (68 participants), 4 cours sur la protection des civils (68 participants), 4 cours sur la gestion des crises (68 participants), 4 cours sur les enquêtes criminelles (68 participants), 4 cours sur la répression des émeutes (68 participants), 4 cours sur la protection des lieux de crime (68 participants), 4 cours sur la protection de la famille et de l'enfance (68 participants), 4 cours sur l'entraînement sur le terrain (80 participants), 1 cours sur la balistique (5 participants), 1 cours sur la collecte d'éléments de preuve et la cybercriminalité (5 participants) et 1 cours sur les enquêtes sur les conflits tribaux (20 participants)
- Organisation d'un programme « Leadership Exchange » pour 2 officiers supérieurs des forces de police soudanaises en dehors du Soudan
- Organisation, à l'intention de responsables du Ministère de l'intérieur et des forces de police soudanaises, d'un voyage d'étude dans un pays africain sur la création et le fonctionnement de services d'accueil pour les femmes dans les postes de police avec l'appui des équipes chargées de la liaison avec les États mises en place dans 4 États du Darfour

Facteurs externes

Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police maintiennent ceux-ci aux niveaux fixés dans les mémorandums d'accord afin de conserver les moyens militaires et policiers voulus ; le Gouvernement de transition soudanais et les mouvements encore réticents à s'associer au processus de paix coopèrent pleinement avec la MINUAD et les partenaires humanitaires et leur garantissent un accès libre et sans entrave pour leur permettre de fournir une protection et des secours humanitaires aux populations touchées par le conflit ; les donateurs apportent un soutien suffisant aux populations les plus vulnérables touchées par le conflit ; les donateurs apportent aux organismes, fonds et programmes chargés des questions humanitaires et du développement l'appui dont ils ont besoin pour fournir une aide humanitaire aux populations les plus vulnérables touchées par le conflit ; le Gouvernement de transition contribue à l'élimination des obstacles entravant l'accès aux sites où des violations des droits de la personne ont été commises et facilite ce processus ; le Gouvernement de transition est déterminé à réformer la police, les prisons et le secteur de la justice au Darfour et est disposé à fournir les allocations budgétaires nécessaires et à prendre en charge le renforcement des capacités des acteurs de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire ; les donateurs d'aide bilatérale et multilatérale apportent un financement durable à l'exécution des programmes en faveur de l'état de droit au Darfour.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils)

Catégorie	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2018/19	35
Au 1 ^{er} juillet 2019	55
Au 1 ^{er} janvier 2020	49
Variation nette	14
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2018/19	4 015
Au 1 ^{er} juillet 2019	3 995

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
Au 1 ^{er} janvier 2020	4 001
Variation nette	(14)
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2018/19	760
Effectif proposé 2019/20	760
Variation nette	–
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2018/19	1 740
Effectif proposé 2019/20	1 740
Variation nette	–
<i>V. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2018/19	6
Effectif proposé 2019/20	6
Variation nette	–

Personnel recruté sur le plan international

<i>VI. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Bureau du (de la) commandant(e) de la force									
Postes approuvés au 30 juin 2019	1	1	–	–	1	3	2	–	5
Postes proposés 2019/20	1	1	–	–	1	3	2	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de la police									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	2	11	–	1	14	–	–	14
Postes proposés 2019/20	–	2	11	–	1	14	–	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la coordination des activités de protection des civils et d'aide humanitaire									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	4	2	1	8	11	–	19
Postes proposés 2019/20	–	1	4	2	1	8	11	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	–	1	1	–	2	5	–	7
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	–	2	5	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	4	11	1	17	8	2	27

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Au 1 ^{er} janvier 2020	–	1	4	10	1	16	8	2	26
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	3	2	1	7	5	–	12
Postes proposés 2019/20	–	1	3	2	1	7	5	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés au 30 juin 2019	1	6	24	17	5	53	34	2	89
Au 1 ^{er} janvier 2020	1	6	24	16	5	52	34	2	88
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total (I à VI)									
Postes approuvés au 30 juin 2019									6 645
Postes proposés 2019/20									6 644
Variation nette									(1)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Section des droits de l'homme

79. Un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) à la Section des droits de l'homme a été supprimé conformément au paragraphe 2 de la résolution 74/261 de l'Assemblée générale.

Composante 3 : appui au règlement des conflits communautaires par la médiation

80. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la violence intercommunautaire dans la région du Jebel Marra, la MINUAD s'emploiera essentiellement à améliorer les systèmes d'alerte rapide et d'échange d'informations, à prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades, à apporter son concours à des initiatives de médiation et de réconciliation cruciales sur le plan local et à renforcer les capacités des parties prenantes de la région. Elle entend consolider les mécanismes traditionnels de réconciliation et appuyer les initiatives de réconciliation visant à promouvoir la coexistence pacifique et à encourager l'accès commun aux ressources naturelles. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle concourra à la création et à la mise en place d'un cadre institutionnel devant permettre de remédier aux causes profondes du conflit. Compte tenu de l'évolution de la dynamique du conflit dans la

région du Jebel Marra et du retour des personnes déplacées dans leur région d'origine, elle s'attachera de plus en plus à consolider la paix, à renforcer la gouvernance et à asseoir l'autorité de l'État afin d'instaurer une paix durable au Darfour.

81. La MINUAD aidera la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants des mouvements armés darfouriens signataires, dans le respect des arrangements définitifs en matière de sécurité arrêtés dans le Document de Doha pour la paix au Darfour et de tout autre accord ultérieur que les parties signataires du processus de paix pourraient conclure. Elle poursuivra l'exécution de projets de stabilisation des communautés destinés aux jeunes à risque, l'objectif étant d'empêcher que ces derniers ne soient recrutés par des groupes armés non étatiques et de réduire la violence au niveau local. Il s'agira d'offrir à ces jeunes des moyens de subsistance et des formations en cours d'emploi au moyen notamment de la mise en place d'une infrastructure locale qui contribue à la stabilisation des communautés. En outre, l'Opération appuiera les initiatives entreprises par le Gouvernement de transition soudanais dans les domaines de la sécurité des populations locales et de la maîtrise des armements pour lutter contre la prolifération des armes dans les collectivités de la région du Jebel Marra.

82. Les projets visant à stabiliser les communautés, exécutés depuis 2015 au profit des communautés vulnérables dont les membres risquent de verser dans la violence armée et le banditisme, continueront d'avoir un effet prononcé sur les activités de médiation politique et de consolidation de la paix au Darfour. L'Opération continuera donc de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux à l'élaboration, à la conception, à l'exécution, au contrôle et à l'évaluation de projets de ce type visant à remédier aux causes profondes du conflit, comme à l'exécution d'activités de relèvement dans l'ensemble du Darfour. En raison du retrait progressif de la MINUAD, le programme de stabilisation se poursuivra principalement sous l'égide des équipes chargées de la liaison avec les États dans les États du Darfour oriental, du Darfour septentrional, du Darfour méridional et du Darfour occidental, et de plus en plus dans la région du Jebel Marra. Ces activités vont dans le sens des quatre piliers sur lesquels reposent les projets, à savoir : a) la sécurité des populations locales ; b) le renforcement des capacités des institutions locales ; c) la recherche de solutions durables pour les populations à risque ; d) l'amélioration de l'accès de ces populations aux services de base. Elles s'inspireront en outre des initiatives menées par le Gouvernement de transition soudanais pour notamment poursuivre le dialogue national associant toutes les parties – preuve de sa volonté d'ouverture vis-à-vis des groupes armés et de son souci d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants – et elles les étayeront. Elles feront fond également sur les mesures que le Gouvernement a prises en faveur du retour volontaire des déplacés dans leur localité d'origine, mesures qui tiennent compte de la nécessité de fournir aux populations locales des services de base et de mettre en place des infrastructures élémentaires pour favoriser la cohésion sociale et la coexistence pacifique.

83. L'Opération s'emploiera à accroître la participation des femmes aux initiatives de prévention et de médiation des conflits et continuera de consacrer des moyens à la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble de ses politiques et stratégies.

3.1 Médiation et règlement des conflits locaux

3.1.1. Diminution du nombre de conflits locaux grâce à un dialogue associant toutes les parties, à une plus forte participation des populations locales et à des activités de consolidation de la paix (2017/18 : 13 ; 2018/19 : 7 ; 2019/20 : 6)

3.1.2. Nombre d'accords de paix, de réconciliation et de cessation des hostilités conclus par les parties aux conflits intercommunautaires (2017/18 : 7 ; 2018/19 : 7 ; 2019/20 : 5)

3.1.3. Mise en place de dispositifs formels de concertation en vue du règlement des conflits intercommunautaires (2017/18 : renforcement des dispositifs de concertation mis en place au niveau des États et transposition aux localités ; 2018/19 : amélioration de la coordination des dispositifs de concertation ; 2019/20 : renforcement de la coordination des dispositifs de concertation dans la région du Jebel Marra)

3.1.4. Nombre de plans d'action, au niveau des États, visant à prévenir et à régler les conflits intercommunautaires (2017/18 : 3 ; 2018/19 : 5 ; 2019/20 : 5)

Produits

- Organisation de 2 conférences axées sur le règlement des conflits et la réconciliation afin de faciliter la conclusion d'accords de paix ou de cessation des hostilités au niveau local
- Organisation de 2 réunions avec la Commission vérité, justice et réconciliation pour l'aider à remédier aux causes profondes du conflit, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de 2 réunions avec la Commission foncière du Darfour sur l'utilisation et l'occupation des terres, sur les droits fonciers ancestraux – tels que les droits fonciers traditionnels (*hawakeer*) et les routes de transhumance (*masarat*) – ainsi que sur la gestion des ressources naturelles, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes des conflits au Darfour (seules 2 commissions étaient représentées : 1 au Darfour central et 1 au Darfour méridional)
- Animation de 10 réunions de concertation entre groupes d'agriculteurs et de pasteurs, en coordination avec les autorités locales, l'administration autochtone et les autres administrations publiques compétentes, en vue d'atténuer les conflits et de promouvoir la coexistence pacifique
- Organisation de 10 réunions d'information avec des agriculteurs et des pasteurs pour encourager la consultation et engager un dialogue visant à prévenir les affrontements, à apaiser les tensions et à régler les conflits en matière d'accès aux ressources naturelles et de gestion de ces ressources
- Organisation de 10 réunions avec les comités de protection de l'agriculture, les comités pour la coexistence pacifique et les comités tribaux de réconciliation (*ajaouid*), là où il en existe, en vue d'apaiser les conflits et de veiller à l'application des accords de paix et de cessation des hostilités conclus à l'échelon local
- Organisation de 5 campagnes de sensibilisation afin de faire connaître, notamment auprès des jeunes, des femmes et des déplacés, la teneur des récents accords de paix conclus à l'échelon local
- Organisation de 10 réunions avec des dirigeants communautaires, des représentants de l'administration autochtone et les autorités gouvernementales compétentes pour suivre la mise en œuvre des accords de paix récemment signés au niveau local

- Organisation de 3 réunions à Khartoum avec des organisations de la société civile, des personnalités influentes et des Darfouriens pour débattre du règlement des conflits dans la région du Jebel Marra
- Fourniture de conseils techniques aux autorités locales, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, aux fins de la mise à jour, dans les États, des plans d'action visant à prévenir et à régler les conflits intercommunautaires
- Organisation de 3 réunions avec les appareils de concertation des États, dans le cadre des bureaux des walis, ainsi qu'avec les institutions gouvernementales compétentes, afin de remédier à la violence intercommunautaire et de favoriser la réconciliation et la consolidation de la paix
- Organisation de 3 ateliers de renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix et de 3 séminaires sur la bonne gouvernance, à l'intention des parties prenantes locales – société civile, agents publics et autorités locales – en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de 3 réunions avec l'administration traditionnelle pour plaider en faveur de la participation des femmes au mécanisme de réconciliation traditionnel
- Organisation de 8 ateliers à l'intention de 260 membres de réseaux de médiation de femmes afin de renforcer leurs compétences en matière de médiation et de négociation dans le cadre de conflits intercommunautaires, de 3 ateliers dans la région du Jebel Marra à l'intention de 60 femmes, de 4 ateliers à l'intention de 100 femmes dans 4 zones couvertes par les équipes chargées de la liaison avec les États et de 1 atelier à l'échelle du Darfour à l'intention de 100 participants afin de lancer le réseau régional de médiation des femmes
- Organisation de 3 réunions avec l'administration traditionnelle (*ajaouid* ou *judia*) pour plaider en faveur de l'inclusion des femmes dans les processus de réconciliation et les mécanismes de paix traditionnels dans la région du Jebel Marra

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.2 Stabilisation des communautés dont les membres risquent d'être recrutés par des groupes armés ou criminels

3.2.1 Augmentation du nombre de jeunes et de femmes participant à des programmes de création d'emplois et à des projets de stabilisation des communautés (2017/18 : 692 ; 2018/19 : 1 500 ; 2019/20 : 1 550)

3.2.2 Augmentation du nombre d'ex-combattants participant à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et recevant une aide à la réinsertion (2017/18 : 2 467 ; 2018/19 : 2 500 ; 2019/20 : 2 000)

Produits

- Élaboration et exécution de projets de stabilisation des communautés visant à atténuer la violence armée, en collaboration avec des partenaires d'exécution locaux, la jeunesse, les femmes, les notables, les institutions compétentes et l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de réunions mensuelles avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires compétents, en vue de planifier et de coordonner l'appui à l'exécution d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants issus des mouvements signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour
- Prestation d'une assistance technique et logistique aux institutions nationales compétentes, dont la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, et versement d'indemnités de réinsertion à l'appui de la démobilisation d'ex-combattants

- Mobilisation des parties prenantes et prestation d'une assistance technique et d'un soutien logistique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi qu'aux autres parties intéressées, aux fins de l'exécution du programme de réduction des armes et munitions détenues par les civils mis en place par le Gouvernement de transition soudanais
- Organisation de 2 échanges stratégiques dans le cadre du programme « Leadership Exchange » pour 2 officiers supérieurs des forces de police soudanaises, afin d'améliorer leurs connaissances et de leur montrer des opérations de police efficaces, conformément aux normes et pratiques internationales

Facteurs externes

Le nombre de conflits intercommunautaires augmente ou diminue ; des civils sont déplacés ; des accords de cessation des hostilités ou de paix sont signés et mis en œuvre par les parties au conflit ; des fonds sont disponibles pour financer l'appui logistique et les frais de déplacement des parties chargées de diffuser les messages de paix au niveau local dans la région du Jebel Marra ; le Gouvernement de transition soudanais veille ou non au bon fonctionnement de la Commission vérité, justice et réconciliation et des commissions foncières ainsi qu'à l'exécution de leurs activités ; la portée des affrontements et le nombre de civils tués ou déplacés dépendent de facteurs et d'éléments complexes autres que les conflits intercommunautaires ; les différentes parties sont prêtes à conclure un accord de cessation des hostilités et le Gouvernement est disposé à l'entériner ; le Gouvernement de transition soudanais et les parties au conflit coopèrent et contribuent au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des membres des mouvements armés signataires ; toutes les parties prenantes, notamment les responsables locaux, les jeunes, les groupes de femmes, les organisations non gouvernementales locales et les fonctionnaires gouvernementaux, apportent leur soutien à l'exécution des projets de stabilisation dans certaines communautés ; le Gouvernement de transition soudanais s'engage à appliquer le plan d'action pour la sécurité des populations et la maîtrise des armements dans la région du Jebel Marra ; des effectifs en tenue sont prévus pour assurer des services d'escorte et de sécurité pour le personnel menant des opérations sur le terrain.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Postes proposés 2019/20	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Postes proposés 2019/20	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 4 : Appui

84. Un appui sera fourni à 49 observateurs militaires, 4 001 membres de contingents, 760 membres de la police des Nations unies, 1 740 membres d'unités de police constituées, 530 membres du personnel recruté sur le plan international,

878 membres du personnel recruté sur le plan national, 97 membres du personnel temporaire, 68 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements. Cet appui couvrira les domaines suivants : exécution des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline et au VIH/sida, administration du personnel, services de gestion financière, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, informatique et communications, transports aériens et de surface, approvisionnement et ravitaillement, et prestation de services juridiques et de sécurité pour l'ensemble de l'Opération.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services d'appui fournis à l'Opération

4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires) (2017/18 : 74 % ; 2018/19 : ≥ 90 % ; 2019/20 : ≥ 90 %)

4.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 13,3 % ; 2018/19 : 10 ± 2 % ; 2019/20 : 9 ± 2 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 29 % ; 2018/19 : ≥ 35 % ; 2019/20 : ≥ 37 %)

4.1.4 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement à des postes spécifiques, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2017/18 : 184 ; 2018/19 : ≤ 130 jours ; 2019/20 : ≤ 130)

4.1.5 Note globale sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2017/18 : 65 ; 2018/19 : 100 ; 2019/20 : 100).

4.1.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 79 % ; 2018/19 : ≥ 85 % ; 2019/20 : ≥ 95 %)

4.1.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 40 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

4.1.8 Note globale concernant l'indice de performance du Département de l'appui aux missions en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2017/18 : 1 379 ; 2018/19 : $\geq 1 800$; 2019/20 : ≥ 1800)

4.1.9 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

4.1.10 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : 99 % ; 2018/19 : ≥ 99 % ; 2019/20 : ≥ 99 %)

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 517,5 millions de dollars

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 49 observateurs militaires, 4 001 membres des contingents, 760 membres de la police des Nations Unies et 1 740 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et au personnel de police
- Stockage et distribution aux soldats et aux agents des unités de police constituées de 4,9 tonnes de vivres, de 125 765 rations de combat et de 306 489 bouteilles d'eau, dans 38 sites
- Administration d'un effectif moyen de 1 509 membres du personnel civil, dont 504 agents recrutés sur le plan international, 942 agents recrutés sur le plan national et 63 Volontaires des Nations Unies
- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble du personnel militaire, policier et civil, portant notamment sur la formation, la prévention, le suivi et les mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

- Services d'entretien et de réparation dans 23 sites
- Exploitation et entretien de groupes électrogènes (1 369 appartenant à l'ONU et 23 aux contingents) dans 23 sites
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU, dont 18 stations de traitement des eaux et des déchets et 36 puits

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 175 véhicules appartenant à l'ONU (589 véhicules légers, 275 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 15 véhicules blindés et 288 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires) ainsi que de 1 489 véhicules appartenant aux contingents, dans 3 ateliers principaux et 13 ateliers de réparation répartis sur 15 sites
- Fourniture de 2,6 millions de litres de carburant et lubrifiants destinés aux transports terrestres
- Exploitation d'un service de navettes fonctionnant 7 jours sur 7 pour le transport quotidien de 1 500 membres du personnel des Nations Unies de leur résidence aux sites de la mission

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 14 appareils (2 avions et 12 hélicoptères)
- Réalisation de 6 612 heures de vol prévues (5 652 sur des appareils commerciaux et 960 sur des appareils militaires), pour l'ensemble des services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et les missions d'observation, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires secondaires et primaires
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 14 appareils et 14 aérodromes et sites de débarquement

Communications

- Exploitation et entretien d'un réseau de communications par satellite composé de 3 stations terriennes principales pour la fourniture de services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Exploitation et entretien de 42 microstations terriennes, 88 centraux téléphoniques et 123 liaisons hertziennes
- Exploitation et entretien d'une station de radiodiffusion FM dans 1 studio de production radiophonique

Informatique

- Fourniture de 3 217 ordinateurs et de 357 imprimantes pour un effectif moyen de 2 473 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 87 appareils et 9 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs
- Exploitation et entretien de 40 réseaux locaux et réseaux étendus sur 98 sites
- Exploitation et entretien du réseau sans fil

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 28 installations médicales (1 clinique de niveau I+, 2 cliniques de niveau I+ et 25 installations de niveau I) ainsi que de postes de soins d'urgence et de secours, répartis sur 16 sites et ouverts à l'ensemble du personnel de la Mission, au personnel d'autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence, et gestion d'arrangements contractuels avec 2 hôpitaux de niveau III situés à Khartoum.
- Maintien des dispositifs d'évacuation par voies terrestre et aérienne de tous les sites des Nations Unies vers des hôpitaux de niveau IV dans 4 sites (Afrique du Sud, Égypte, Émirats arabes unis et Kenya)
- Exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment au moyen de la communication d'informations entre collègues, pour l'ensemble du personnel de la mission

Services de sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission
 - Protection rapprochée des hauts responsables de la mission et des visiteurs de haut rang 24 heures sur 24
 - Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, notamment pour 462 logements
 - Organisation de 8 075 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel
 - Initiation de tous les nouveaux membres du personnel de la mission aux questions de sécurité et formation de base à la prévention des incendies, avec exercices d'évacuation
-

Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires sont en mesure de livrer les biens et services commandés ; les conditions de sécurité permettent de circuler librement dans la zone de la mission ; aucune activité susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines n'a lieu

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	5	7	8	21	21	–	42
Postes proposés 2019/20	–	1	5	7	8	21	21	–	42
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources (anciennement Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission)									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	13	12	59	85	141	8	234
Postes proposés 2019/20	–	1	13	12	59	85	141	8	234
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prestation de services									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	13	21	73	108	243	39	390
Postes proposés 2019/20	–	1	13	21	73	108	243	39	390
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés au 30 juin 2019	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (prestation de services)									
Effectif approuvé au 30 juin 2019	–	1	13	22	88	124	324	39	487
Effectif proposé 2019/20	–	1	13	22	88	124	324	39	487
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	1	6	6	58	71	103	19	193
Postes proposés 2019/20	–	1	6	6	58	71	103	19	193
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	–	5	8	84	97	256	–	353
Postes proposés 2019/20	–	–	5	8	84	97	256	–	353
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	–	2	4	1	7	4	–	11
Postes proposés 2019/20	–	–	2	4	1	7	4	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Postes proposés 2019/20	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés au 30 juin 2019	–	4	45	58	283	390	774	66	1 230
Postes proposés 2019/20	–	4	45	58	283	390	774	66	1 230
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés au 30 juin 2019									
Emplois de temporaire approuvés au 30 juin 2019	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Emplois de temporaire proposés 2019/20									
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (appui)									
Effectif approuvé au 30 juin 2019	–	4	45	59	298	406	855	66	1 327
Effectif proposé 2019/20	–	4	45	59	298	406	855	66	1 327
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.)

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues (2019/20)					Variation	
	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses (1 ^{er} juillet- 31 décembre 2019)	Ressources demandées (1 ^{er} janvier- 30 juin 2020)	Montant total des ressources demandées (1 ^{er} juillet 2019- 30 juin 2020)	Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	5 280,8	2 739,7	900,3	659,8	1 560,1	(1 179,6)	(43,1)
Contingents	372 179,2	243 134,8	68 884,8	76 080,1	144 964,9	(98 169,9)	(40,4)
Police des Nations Unies	51 968,9	35 472,7	14 514,4	5 448,3	19 962,7	(15 510,0)	(43,7)
Unités de police constituées	57 415,9	56 915,2	26 035,1	33 672,0	59 707,1	2 791,9	4,9
Total partiel	486 844,8	338 262,4	110 334,6	115 860,2	226 194,8	(112 067,6)	(33,1)
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	151 776,6	129 344,1	58 773,3	53 245,4	112 018,7	(17 325,4)	(13,4)
Personnel recruté sur le plan national	82 597,7	63 388,6	22 470,3	16 400,9	38 871,2	(24 517,4)	(38,7)
Volontaires des Nations Unies	5 278,4	5 273,8	2 016,5	1 691,6	3 708,1	(1 565,7)	(29,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 906,0	5 560,9	3 491,2	3 546,2	7 037,4	1 476,5	26,6
Personnel fourni par des gouvernements	35,1	278,7	144,3	133,7	278,0	(0,7)	(0,3)
Total partiel	246 593,7	203 846,1	86 895,6	75 017,8	161 913,4	(41 932,7)	(20,6)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	39,8	14,0	149,1	47,0	196,1	182,1	1 300,7
Voyages officiels	3 086,8	2 528,4	1 024,1	1 450,6	2 474,7	(53,7)	(2,1)
Installations et infrastructures	57 623,4	43 454,4	8 107,6	10 124,7	18 232,3	(25 222,1)	(58,0)
Transports terrestres	8 667,9	6 889,4	1 838,7	1 484,0	3 322,7	(3 566,7)	(51,8)
Opérations aériennes	62 787,7	56 830,0	19 640,7	17 611,4	37 252,1	(19 577,9)	(34,4)
Opérations maritimes ou fluviales	471,0	—	5,2	—	5,2	5,2	—
Communications et informatique	18 075,9	17 882,0	5 066,0	11 367,5	16 433,5	(1 448,5)	(8,1)
Santé	745,7	857,5	302,1	501,2	803,3	(54,2)	(6,3)
Matériel spécial	—	—	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	23 327,7	44 958,5	24 607,2	26 070,3	50 677,5	5 719,0	12,7
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	174 825,9	173 414,2	60 740,7	68 656,7	129 397,4	(44 016,8)	(25,4)
Montant brut	908 264,4	715 522,7	257 970,9	259 534,7	517 505,6	(198 017,1)	(27,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	24 674,0	19 178,1	8 516,1	5 670,2	14 186,3	(4 991,8)	(26,0)
Montant net	883 590,4	696 344,6	249 454,8	253 864,5	503 319,3	(193 025,3)	(27,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—	—	—
Total	908 264,4	715 522,7	257 970,9	259 534,7	517 505,6	(198 017,1)	(27,7)

B. Contributions non budgétisées

85. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2019/20 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	5 303,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	241,8
Total	5 545,7

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments mis à disposition par le Gouvernement, les droits et redevances aéroportuaires et la redevance radiophonique.

C. Gains d'efficience

86. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Opérations aériennes	396,2	Suppression d'un hélicoptère commercial d'ici le 31 mai 2020, ramenant la composition totale de la flotte à 11 appareils
Total	396,2	

D. Taux de vacance

87. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18^a</i>	<i>Taux budgétisé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	3,4	2,0	32,0
Contingents	(2,7)	2,0	0,0
Police des Nations Unies	(2,4)	2,0	32,0
Unités de police constituées	1,3	2,0	6,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	13,3	10,0	9,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	15,0	10,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,0	2,0	2,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18^a</i>	<i>Taux budgétisé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	22,1	10,0	7,0
Volontaires recrutés sur le plan national	0,0	0,0	–
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	5,9	1,0	0,0
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	100,0	17,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,3	10,0	0,0
Personnel fourni par des gouvernements	0,0	1,0	0,0

^a Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

88. Les taux de vacance de postes prévus pour l'exercice 2019/20 tiennent compte de l'incertitude découlant des délibérations en cours du Conseil de sécurité concernant la date et les modalités futures du retrait et de la clôture de l'Opération, ainsi que de l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, selon lequel les taux budgétés devraient être fondés autant que possible sur les taux de vacance de postes effectifs (A/74/592, par. 13).

89. Les taux de vacance de postes prévus pour les membres du personnel en tenue et du personnel civil tiennent compte du déploiement effectif moyen au 31 décembre 2019.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

90. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2019/20, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 66 316 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	30 754,3	12 618,9	43 373,2
Soutien logistique autonome	16 374,8	6 568,5	22 943,3
Total	47 129,1	19 187,4	66 316,5

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,6	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juillet 2017
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juillet 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,7	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juillet 2017

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-3,5		

F. Formation

91. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	294,7
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	285,3
Total	580,0

92. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>
Formation interne	240	180	71	1 000	438	165	106	34	26
Formation externe ^a	185	139	54	90	44	24	37	35	9
Total	425	319	125	1 090	482	189	143	69	35

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

93. Au cours de l'exercice 2019/20, le nombre d'activités de formation diminuera, en raison du retrait prévu de l'Opération et de la diminution du nombre moyen de membres du personnel civil et en uniforme présents par rapport à l'exercice précédent. L'Opération continuera néanmoins d'assurer la formation des membres du personnel recruté sur les plans international et national ainsi que du personnel militaire et de police afin de les aider à maintenir à jour leur savoir-faire fonctionnel et technique.

94. Plus précisément, la MINUAD accordera la priorité aux activités de formation dans le cadre desquelles les membres du personnel, en particulier ceux recrutés sur le plan national, peuvent s'approprier des outils et des connaissances utiles leur permettant d'optimiser leurs chances de trouver un emploi après la clôture. Elle

organisera des ateliers sur de multiples sujets, notamment la préparation et la conception d'une notice personnelle ; les techniques d'entretien employées lors des entretiens axés sur les compétences et les techniques plus classiques ; la gestion des fichiers de candidats, l'objectif étant de permettre aux membres du personnel de comprendre les complexités de ce système et les principes qui le sous-tendent. Elle mènera aussi des activités de formation sur divers sujets, tels que Microsoft Office (Word, Excel et PowerPoint), la gestion de la performance, l'entrepreneuriat et les compétences en matière d'encadrement.

G. Services de détection des mines et de déminage

95. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	7 200,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

96. Les crédits demandés au titre des services de détection des mines et de déminage, qui s'élèvent à 7 200 000 dollars, serviront à couvrir les dépenses afférentes aux membres du personnel recruté sur les plans international et national (1 730 200 dollars) ; aux contrats passés et aux subventions octroyées au titre de l'établissement de levés des restes explosifs de guerre, de leur neutralisation et de la sensibilisation aux risques qu'ils présentent (4 049 900 dollars) ; au matériel de déminage des restes explosifs de guerre, au matériel de bureau et aux dépenses opérationnelles (98 000 dollars) ; aux coûts afférents aux fonctions de liaison avec les États, notamment les dépenses de personnel et les autres dépenses opérationnelles (783 000 dollars). Le solde, à savoir 538 900 dollars, correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

H. Autres activités relatives au programme

97. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives au programme pour l'exercice 2019/20, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

Activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour prévues au programme (1^{er} juillet 2019-30 juin 2020)

(En dollars des États-Unis)

<i>Activités prévues au programme</i>	<i>Liaison avec les États (quatre États du Darfour et région du Jebel Marra)</i>	<i>Activités de base</i>	<i>Total</i>
Appui aux institutions de l'état de droit (police, système judiciaire et administration pénitentiaire)	6 441 780	772 789	7 214 569
Appui à la promotion des droits humains	3 234 872	1 018 750	4 253 622

<i>Activités prévues au programme</i>	<i>Liaison avec les États (quatre États du Darfour et région du Jebel Marra)</i>	<i>Activités de base</i>	<i>Total</i>
Appui aux solutions durables et aux moyens de subsistance	16 545 373		16 545 373
Appui à la fourniture immédiate de services	429 338		429 338
Dépenses d'appui aux activités opérationnelles	1 600 000		1 600 000
Appui au processus de paix		490 286	490 286
Protection des civils		2 601 300	2 601 300
Total (1^{er} juillet 2019-30 juin 2020)	28 251 363	4 883 125	33 134 488
Total (1^{er} juillet 2018-30 juin 2019)	15 000 000	4 882 500	19 882 500

98. Dans sa résolution [2429 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a exprimé son soutien à l'adoption d'une double démarche pour le maintien de la paix dans la région du Jebel Marra et la consolidation de la paix dans le reste du Darfour. Ainsi, le concept de mission de la MINUAD repose sur deux axes, la consolidation de la paix et la stabilisation, d'une part, et le maintien de la paix, d'autre part, le but étant d'adapter les différentes tâches aux besoins de la population du Darfour. Si la mission a su mettre en place avec succès le Groupement tactique du Jebel Marra à la fin de la phase une, en menant ses opérations conformément aux priorités du volet consacré au maintien de la paix, elle a rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de sa stratégie de consolidation de la paix et de stabilisation dans les limites de son mandat. Bien que le cadre stratégique intégré ait été adopté en septembre 2017, l'accent n'a pas été assez mis sur la communication et la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne la planification, la programmation et la mise en œuvre conjointes.

99. Le fonctionnement des bureaux de liaison étatiques présents dans quatre États du Darfour (Darfour oriental, Darfour septentrional, Darfour méridional et Darfour occidental) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2429 \(2018\)](#), conformément à la recommandation formulée dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général ([S/2018/530](#)). Le cadre dans lequel ceux-ci opèrent garantit une stratégie commune et globale entre la MINUAD, les acteurs nationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui permet d'optimiser les capacités et les avantages comparatifs des acteurs concernés, tout en favorisant une meilleure appropriation du programme par le pays. Les équipes chargées de la liaison avec les États relèvent de la direction programmatique de l'équipe de pays des Nations unies, qui coopère étroitement avec les acteurs nationaux en utilisant les ressources financières et humaines de la MINUAD. La responsabilité d'exécution des tâches prescrites est basée sur des mémorandums d'accord que la MINUAD a signés avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies concernés. Pendant la période de transition, le personnel de l'Opération est rattaché à ces institutions, fonds et programmes et doit se conformer à une double subordination, comme convenu. Son personnel civil rend compte aux institutions hôtes sur le fond et à ses dirigeants sur le plan administratif. La MINUAD a également déployé des conseillers pour les questions de police, qui, eux aussi, sont sujets à une double subordination, auprès des institutions hôtes et du commissaire de police de la MINUAD. Les organismes membres de l'équipe de pays des Nations Unies rendent compte directement à la MINUAD de l'utilisation faite de ses ressources financières.

100. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD met au point une stratégie visant à étendre les fonctions des équipes chargées de la liaison avec les États dans la région du Jebel Marra, où persistent des poches de conflit armé.

Les domaines d'intervention liés au programme comprennent le renforcement du suivi de la protection, les alertes rapides (notamment par la création de comités de protection communautaires), la consolidation des réseaux de protection des femmes et de médiation et le renforcement de la confiance, de même que l'affermissement de la chaîne de la justice pénale, la fourniture d'un appui aux tribunaux ruraux, l'accroissement des moyens de subsistance durables et la fourniture de services de base. Concrètement, les dispositions prévues pour étendre les fonctions des équipes chargées de la liaison avec les États donnent la priorité aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies qui sont actifs au Darfour et présents, directement ou par l'intermédiaire de leurs programmes, dans la région du Jebel Marra.

III. Analyse des variations¹

101. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(1 179,6)	(43,1 %)

• Mandat : modification de la portée et de la nature du mandat

102. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par le déploiement mensuel moyen effectif de 34 observateurs militaires entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, ainsi que par le déploiement mensuel prévu de 49 observateurs militaires du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, avec application d'un coefficient délais de déploiement de 32,0 %. À titre de comparaison, pour l'exercice 2018/19, le déploiement mensuel moyen prévu était de 60 observateurs militaires, avec application d'un coefficient délais de déploiement de 2,0 %.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(98 169,9)	(40,4 %)

• Mandat : modification de la portée et de la nature du mandat

103. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par le déploiement mensuel moyen effectif de 4 331 membres de contingents entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, ainsi que par le déploiement mensuel prévu de 4 001 membres de contingents du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, avec application d'un coefficient délais de déploiement de 0 %. À titre de comparaison, pour l'exercice 2018/19, le déploiement mensuel moyen prévu était de 6 650 membres de contingents, avec application d'un coefficient délais de déploiement de 2,0 %. Cette diminution est en partie compensée par la hausse du taux de remboursement, passé de 1 410 dollars à 1 428 dollars par personne et par mois, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/285](#). Le déploiement limité des contingents est dû à la reconfiguration de l'Opération et au rapatriement prévu de 4 571 de leurs membres au cours de l'exercice 2018/19.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(15 510,0)	(43,7 %)

• **Mandat : modification de la portée et de la nature du mandat**

104. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par le déploiement mensuel moyen effectif de 620 policiers hors unités constituées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, ainsi que par le déploiement mensuel prévu de 760 policiers hors unités constituées, avec application d'un coefficient délais de déploiement de 32,0 %, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. À titre de comparaison, pour l'exercice 2018/19, le déploiement mensuel moyen prévu était de 806 policiers hors unités constituées, avec application d'un coefficient délais de déploiement de 2,0 %.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	2 791,9	4,9 %

• **Mandat : modification de la portée et de la nature du mandat**

105. L'augmentation des prévisions de dépenses s'explique principalement par le déploiement mensuel moyen effectif de 1 635 membres d'unités de police constituées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, ainsi que par le déploiement mensuel prévu de 1 740 membres d'unités de police constituées, avec application d'un coefficient délais de déploiement de 6,0 %, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. À titre de comparaison, pour l'exercice 2018/19, le déploiement mensuel moyen prévu était de 1 638 membres d'unités de police constituées, avec application d'un coefficient délais de déploiement de 2,0 %. La hausse du taux de remboursement, qui, en application de la résolution [72/285](#) de l'Assemblée générale, est passé de 1 410 dollars à 1 428 dollars par personne et par mois, a également contribué à faire augmenter les crédits demandés.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(17 325,4)	(13,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

106. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par le déploiement mensuel moyen effectif de 495 membres du personnel recruté sur le plan international entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, ainsi que par le déploiement mensuel prévu de 530 membres du personnel recruté sur le plan international, avec application d'un taux de vacance de postes de 9 %, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. À titre de comparaison, pour l'exercice 2018/19, le déploiement mensuel moyen prévu était de 668 membres du personnel recruté sur le plan international, avec application d'un taux de vacance de postes de 10 %. Cette diminution est en partie compensée par la hausse du montant estimatif des dépenses communes de personnel, calculé sur la base des dernières tendances en la matière, ainsi que par la constitution d'une provision destinée à couvrir les paiements dus aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ou de leur transfert vers un autre lieu d'affectation.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(24 517,4)	(38,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

107. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par le déploiement mensuel moyen effectif de 864 membres du personnel recruté sur le plan national entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, ainsi que par le déploiement

mensuel prévu de 878 membres du personnel recruté sur le plan national, avec application d'un taux de vacance de postes de 0 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et de 2,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. À titre de comparaison, pour l'exercice 2018/19, le déploiement mensuel moyen prévu était de 1 663 membres du personnel recruté sur le plan national, avec application d'un taux de vacance de postes de 10 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et de 2 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national. Cette diminution est en partie compensée par la constitution d'une provision destinée à couvrir les paiements dus aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 565,7)	(29,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

108. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par le déploiement moyen effectif de 65 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, ainsi que par le déploiement mensuel prévu de 68 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, avec application d'un taux de vacance de postes de 7 %, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. À titre de comparaison, pour l'exercice 2018/19, le déploiement mensuel moyen prévu était de 112 Volontaires recrutés sur le plan international et de 4 Volontaires recrutés sur le plan national, avec application de taux de vacance de postes s'élevant à respectivement 10 % et 0 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 476,5	26,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification des traitements**

109. L'augmentation des prévisions de dépenses s'explique principalement par la part revenant à l'Opération du financement de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions) liée aux activités d'appui à Umoja-Extension 2 et à d'autres initiatives transversales, ainsi que par l'hypothèse selon laquelle tous les postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) seront pourvus, alors que le taux de vacance de postes appliqué pour l'exercice 2018/19 était de 10 %.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	182,1	1 300,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

110. L'augmentation des prévisions de dépenses s'explique principalement par le recours à des consultants et à des services de consultants supplémentaires pour l'analyse des progrès accomplis, des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques concernant différents aspects du mandat de l'Opération, tels que la médiation en faveur de la paix, les mécanismes relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité, l'articulation des politiques, l'information, la mise en œuvre d'activités relatives aux programmes à la lumière de la reconfiguration de l'Opération durant l'exercice 2018/19 et le retrait éventuel de cette dernière.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(25 222,1)	(58,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

111. La diminution des prévisions de dépenses est principalement due : a) à une consommation attendue de diesel en 2019/20 inférieure à celle de l'exercice 2018/19 (14,0 millions de litres contre 23,6 millions de litres) ; b) à la diminution attendue du coût unitaire du carburant diesel (0,73 dollar par litre contre 1,04 dollar par litre pour l'exercice 2018/19) ; c) à une baisse des besoins en matière d'acquisition et de services de construction, qui s'explique par la fermeture de bases d'opérations et d'états-majors de secteur au cours de l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(3 566,7)	(51,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

112. La diminution des prévisions de dépenses est principalement due : a) à une consommation attendue de diesel en 2019/20 inférieure à celle de l'exercice 2018/19 (2,6 millions de litres contre 3,9 millions de litres), qui s'explique par l'utilisation prévue de réserves, notamment stratégiques, de carburant ; b) à la diminution attendue du coût unitaire du carburant diesel (0,73 dollar par litre contre 1,04 dollar par litre pour l'exercice 2018/19) ; (c) à des prévisions en baisse pour ce qui est de l'acquisition de pièces de rechange.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(19 577,9)	(34,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

113. La diminution des prévisions de dépenses est principalement due : a) à la réduction proposée des effectifs de la flotte aérienne de la MINUAD, dont il serait retranché un avion et un hélicoptère ; b) à une diminution des coûts de location d'hélicoptères militaires, qui s'explique par le transfert de ces appareils d'El-Fasher à Zalingei ; c) à une réduction des achats de carburant aviation s'expliquant par l'utilisation de réserves ; d) à la diminution du coût unitaire du carburant aviation (0,70 dollar par litre contre 0,98 dollar par litre pour l'exercice 2018/19).

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(1 448,5)	(8,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

114. La diminution des prévisions de dépenses est principalement due à une baisse des achats réalisés dans le domaine des communications et de l'informatique, ainsi qu'à l'abandon de certains segments de l'infrastructure y relative, conformément à la restructuration de l'Opération. Elle est en partie compensée par la constitution d'une provision destinée à couvrir des services ayant trait à l'utilisation des déchets d'équipements électriques et électroniques de l'Opération, conformément aux politiques environnementales de l'Organisation, ainsi que par les montants prévus pour financer la part revenant à l'Opération du financement de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions) liée aux activités d'appui à Umoja-Extension 2 et à d'autres initiatives transversales.

	<i>Variation</i>	
Santé	(54,2)	(6,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

115. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par une baisse des besoins en services de santé due à la réduction des effectifs de l'Opération au cours de l'exercice 2018/19. Elle est en partie compensée par une augmentation des achats de fournitures médicales, telles que des unités de sang, devant permettre de reconstituer les stocks.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	5 719,0	12,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

116. L'augmentation des prévisions de dépenses est due à l'accroissement des montants réservés aux activités relatives aux programmes (33,1 millions de dollars pour l'exercice 2019/20 contre 19,8 millions de dollars pour l'exercice 2018/19). Elle est en partie compensée par une réduction des besoins en matière de fret et des dépenses connexes s'expliquant par une baisse des achats et un recours moins fréquent à des services contractuels individuels, qui tiennent à la reconfiguration de la mission et à la fermeture de bases d'opérations et d'états-majors de secteur.

IV. Autorisation d'engager de dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020, dans l'attente de la décision du Conseil de sécurité

117. Dans sa résolution [2429 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a rappelé son soutien à l'adoption par la MINUAD d'une double démarche et pris note des recommandations formulées par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine dans leur rapport spécial ([S/2018/530](#)).

118. Dans ce rapport spécial, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général ont présenté des modalités d'action novatrices faisant intervenir l'ensemble des organismes des Nations Unies présents au Darfour. Celles-ci s'accompagnaient d'un nouveau concept de mission remaniant les priorités de la MINUAD et d'un cadre de transition pour un retrait sur une période de deux ans, au cours de laquelle la Mission travaillerait en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de pérenniser la paix au Darfour, le retrait de l'Opération étant prévu le 30 juin 2020 et sa liquidation en décembre 2020 à condition qu'il ne se produise pas de changements notables dans les conditions de sécurité au Darfour et que les critères des principaux indicateurs soient atteints.

119. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, en consultation avec la MINUAD, de produire avant le 1^{er} mai 2019, dans le cadre d'un examen stratégique, une évaluation de divers aspects de l'Opération, concernant notamment les progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa restructuration et la question de savoir si les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement soudanais avaient atteint un niveau suffisant pour leur permettre d'absorber les anciennes tâches de la MINUAD. Il y a également exprimé son intention de réexaminer, avant le 30 juin 2019, l'ampleur et le rythme des restructurations et des nouvelles fermetures, compte tenu des résultats de l'examen stratégique.

120. Du fait des dispositions prises par le Conseil de sécurité il était très difficile de savoir ce qu'il adviendrait des opérations de la MINUAD à partir du 1^{er} juillet 2019, et l'incertitude a perduré jusqu'à ce que celui-ci se prononce. Par conséquent, en vertu du paragraphe 4 de la section I de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a proposé, dans sa note sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (A/73/785), des modalités de financement de la MINUAD pour une période de six mois permettant de doter l'Opération de ressources suffisantes pour qu'elle continue à s'acquitter de son mandat. Il y a notamment demandé l'autorisation d'engager des dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant total brut de 269 920 900 dollars (montant net : 262 996 100 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

121. Dans son rapport du 24 avril 2019, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que les crédits demandés soient réduits de 2 500 000 dollars et, en conséquence, que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 267 420 900 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pendant la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 (A/73/755/Add.10, par. 30).

122. Dans sa résolution 73/278 B, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de l'Opération, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, des dépenses d'un montant maximum de 257 970 900 dollars. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

123. Dans sa résolution 2479 (2019), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINUAD jusqu'au 31 octobre 2019 et prié le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de lui présenter, au plus tard le 30 septembre 2019, un rapport spécial contenant une évaluation de la situation sur le terrain et des recommandations sur la conduite à suivre au sujet de la réduction des effectifs de la MINUAD, ainsi qu'une stratégie politique conjointe de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies précisant les options en vue d'un mécanisme de suivi à la MINUAD.

124. Par la suite, dans sa résolution 2495 (2019) du 31 octobre 2019, le Conseil de sécurité a pris note du rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/816), ainsi que de la lettre datée du 22 octobre 2019 adressée au Secrétaire général par le Gouvernement soudanais, et prorogé d'un an le mandat de l'Opération, soit jusqu'au 31 octobre 2020. Il a par ailleurs prié le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de lui présenter, le 31 janvier 2020 au plus tard, un nouveau rapport spécial consacré à l'évaluation de la situation sur le terrain, à l'état d'avancement du processus de paix, à la situation des bases d'opérations déjà restituées par la MINUAD, aux recommandations sur les mesures à prendre concernant la réduction des effectifs de la MINUAD et aux options concernant la mise en place d'une présence de suivi de la MINUAD, compte tenu des vues et des besoins du Gouvernement soudanais.

125. La décision prise par le Conseil de sécurité permettant difficilement de savoir ce qu'il adviendrait des opérations de la MINUAD à compter du 1^{er} novembre 2019, le Secrétaire général a proposé, dans sa note sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (A/74/562), des modalités de financement pour une période de trois mois devant permettre de doter l'Opération de ressources suffisantes pour continuer de s'acquitter de son mandat jusqu'à ce que le Conseil prenne une nouvelle décision, en mars 2020. Il y a notamment demandé une deuxième fois l'autorisation d'engager des dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant

total brut de 130 227 800 dollars (montant net : 126 431 000 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

126. Dans son rapport du 13 décembre 2019, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne pouvant pas dépasser 130 227 800 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pendant la période de trois mois allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 (A/74/592, par. 24).

127. Dans sa résolution 74/261, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de l'Opération, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, des dépenses d'un montant maximum de 130 227 800 dollars. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

128. On trouvera dans le tableau ci-dessous une analyse des autorisations d'engagement de dépenses approuvées par l'Assemblée générale pour la MINUAD, ainsi que des dépenses courantes de l'Opération dans le contexte du présent projet de budget pour l'exercice 2019/20.

Financement de la MINUAD pour l'exercice 2019/20

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2018/19)	Ressources approuvées (1 ^{er} juillet-31 décembre 2019)	Dépenses (jusqu'au 31 décembre 2019)	Ressources approuvées (1 ^{er} janvier-31 mars 2020)	Montant total des ressources approuvées (1 ^{er} juillet 2019-31 mars 2020)	Ressources nécessaires (1 ^{er} avril-30 juin 2020)	Montant total des ressources demandées (1 ^{er} juillet 2019-30 juin 2020)
	(Résolution 73/278 de l'Assemblée générale)	(Résolution 73/278 B de l'Assemblée générale)		(Résolution 74/261 de l'Assemblée générale)			
Militaires et personnel de police	338 262,4	115 420,9	110 334,6	56 928,2	172 349,1	53 845,7	226 194,8
Personnel civil	203 846,1	70 007,0	86 895,6	39 404,0	109 411,0	52 502,4	161 913,4
Dépenses opérationnelles	173 414,2	72 543,0	60 740,7	33 895,6	106 438,6	22 958,8	129 397,4
Montant brut	715 522,7	257 970,9	257 970,9	130 227,8	388 198,7	129 306,9	517 505,6
Recettes provenant des contributions du personnel	19 178,1	6 924,8	8 718,3	3 796,8	10 721,6	3 464,7	14 186,3
Montant net	696 344,6	251 046,1	249 252,6	126 431,0	377 477,1	125 842,2	503 319,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–
Total	715 522,7	257 970,9	257 970,9	130 227,8	388 198,7	129 306,9	517 505,6

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

129. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 517 505 600 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, dont un montant de 388 198 700 dollars précédemment autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier

au 31 mars 2020 en vertu des dispositions des résolutions 73/278 B et 74/261 de l'Assemblée générale ;

b) Mise en recouvrement auprès des États Membres, en sus du montant de 388 198 700 dollars précédemment mis en recouvrement pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020 en vertu des dispositions des résolutions 73/278 B et 74/261 de l'Assemblée générale, d'un montant additionnel de 129 306 900 dollars pour la période de trois mois allant du 1^{er} avril au 30 juin 2020.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 73/278 et 74/261 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la

Mesures prises

L'Opération a amélioré le ratio existant entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, celui-ci ayant atteint 1:3,68 en 2018/19 et 1:3,62 en 2019/20. Elle a en outre transformé plus de 180 postes soumis à recrutement international en postes faisant l'objet d'un recrutement national, dont des postes d'agent du Service mobile, dans le cadre d'un effort visant à rééquilibrer les ratios d'effectifs et à faire en sorte que la dotation en effectifs civils contribue à la mise en œuvre efficace de son mandat. Compte tenu de la phase de transition dans laquelle l'Opération se trouve actuellement, l'accent est mis sur l'importance de disposer d'effectifs civils qui soient dotés des compétences nécessaires pour appuyer la réalisation des tâches prioritaires de manière efficace et efficiente pendant l'exercice en cours.

L'Opération a réduit les délais de recrutement de 112 à 101 jours, en dépit de retard résultant des refus de délivrances de visa aux candidats sélectionnés. Elle continuera néanmoins, en tenant dûment compte de la réduction prochaine de ses effectifs et sous réserve de la décision du Conseil de sécurité, de s'efforcer de pourvoir tous les postes vacants dans les temps.

L'Opération soutient la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de

Décision ou demande

problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Sait que les opérations de maintien de la paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 »

Mesures prises

maintien de la paix et dispose d'ailleurs d'un poste de conseiller principal en la matière qui relève du Représentant spécial conjoint.

L'Opération soutient les efforts organisationnels visant à recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et à les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé. Au 31 janvier 2020, 26 % des postes de direction de l'Opération (classe P-5 et catégories supérieures) étaient occupés par des femmes, contre 12 % durant l'exercice 2016/17. La MINUAD poursuivra ses efforts visant à accroître la représentation des femmes dans ses effectifs et plus particulièrement à des postes de haut niveau.

L'Opération soutient pleinement cette initiative et participe activement au traitement, au recyclage et à la réutilisation des eaux usées, tant pour être moins dépendante des ressources limitées en eau douce que pour prévenir la pollution. Elle participe également au suivi du captage des eaux souterraines pour protéger les aquifères ainsi qu'à la collecte et à la réutilisation des eaux de pluie. De plus, elle s'attelle actuellement à mettre en œuvre un programme de tri sélectif et de compostage des déchets et s'est dotée d'incinérateurs pour aider à la gestion des déchets solides.

Elle continue en outre de remplacer les climatiseurs classiques par des appareils plus efficaces sur le plan énergétique, et a équipé les systèmes d'éclairage des camps de diodes électroluminescentes et de détecteurs de lumière aux fins de leur automatisation. Enfin, elle a planté plus de 545 600 arbres dans le cadre de ses efforts de protection de l'environnement, qu'elle entend poursuivre, notamment par la plantation de semis supplémentaires ainsi que par le verdissement des aires de loisirs.

L'Opération confirme respecter le mode opératoire standard relatif à l'évacuation de victimes, sur la base de la norme « 10-1-2 », qui a été communiquée à l'ensemble de ses parties prenantes. Des réunions sont

concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés (par. 40).

Prie également le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des Nations Unies en poste dans les opérations de maintien de la paix soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session (par. 41).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le

organisées pour veiller à ce que ces dernières soient pleinement conscientes des responsabilités leur incombant. Des mises en situation réelle, dont la plus récente ne remonte qu'à décembre 2019, ont par ailleurs été organisées à l'échelle de la mission. Toutes les évacuations de blessés effectuées pendant l'exercice considéré ont été menées à bien dans les délais impartis par la norme « 10-1-2 », avec la pleine participation de toutes les parties prenantes. On rappelle régulièrement dans les installations médicales de l'ensemble de l'Opération qu'il est essentiel que l'entièreté du personnel connaisse parfaitement tous les aspects du document d'orientation. En janvier 2020, une session de formation sur les services de réanimation et de traumatologie de base et avancés a été organisée à l'intention de l'ensemble du personnel médical militaire et de police.

L'Opération confirme que des mesures efficaces sont mises en place pour veiller à la sécurité des informations et des communications.

L'Opération a ajusté son coefficient véhicules/effectifs pour les parcs de véhicules légers de transport de passagers avec les coefficients standards. Dans les cas où les bureaux et les logements sont regroupés, un ratio personnel/véhicule plus élevé est appliqué, tandis que des services de navettes sont proposés au personnel pour ses déplacements dans les grands camps, le but étant d'atténuer l'empreinte environnementale de l'Opération.

Aucun élément du parc de véhicules légers de transport de passagers ne devrait être remplacé pendant l'exercice 2019/20, et aucun crédit n'a été demandé dans le projet de budget au titre de l'achat de véhicules. La MINUAD a même commencé à transférer des véhicules excédentaires vers d'autres opérations de maintien de la paix, telles que la FISNUA.

L'Opération continue de veiller à ce que tous les logements mis à la disposition des membres de son personnel, indépendamment de la catégorie à laquelle ceux-ci appartiennent, soient équipés des commodités essentielles, conformément aux normes des Nations Unies applicables.

Aucun projet pluriannuel n'est prévu pour l'exercice 2019/20.

cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

Pendant l'exercice 2015/16, l'Opération a créé un groupe de la gestion des acquisitions, qu'elle a chargé de planifier, de contrôler et de suivre l'ensemble de la chaîne logistique et d'assurer en continu la distribution des biens et la prestation des services pour répondre aux besoins opérationnels. La fonction principale de ce groupe est de vérifier les stocks avant toute nouvelle acquisition et, partant, de faire respecter les politiques connexes visant à éviter les achats inutiles. Le Groupe est également chargé de veiller à ce que les transactions soient inscrites dans le plan de demande et d'acquisition aux fins de la planification locale, régionale et globale.

L'Opération utilise des matériaux de construction disponibles localement (blocs de béton, acier, sable et gravier). En outre, le recrutement de vacataires pour l'entretien courant et les projets de construction à court terme permet d'utiliser les connaissances et moyens disponibles localement. Pour l'exercice en cours, l'Opération évalue dans quelle mesure le marché local peut fournir certains biens et services, et elle a engagé des sous-traitants locaux pour la construction de systèmes gravitaires d'adduction d'eau, de décharges et de sites d'élimination des déchets. Elle s'est par ailleurs tournée vers le marché local pour la construction de décharges et de sites d'élimination des déchets.

L'Opération confirme faire tout son possible pour mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe pour tout ce qui touche aux achats.

L'Opération a mis en place les mesures ci-après pour renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation : a) tenue de réunions d'information de routine à l'intention des membres d'équipages arrivant dans la zone de mission ; b) organisation de réunions d'information visant à faire le point sur les conditions de sécurité dans la zone de mission ; c) évaluations quotidiennes des menaces pesant sur les opérations aériennes, pour l'ensemble des vols de la MINUAD ; d) organisation de réunions d'information quotidienne à l'intention des membres d'équipages portant sur l'évaluation des menaces contre les opérations aériennes et la gestion des risques y relatifs ; e) évaluation des menaces et

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficace et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59).

Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de

des risques pesant sur les opérations aériennes, sur la base de laquelle l'Opération peut demander le déploiement de forces de protection au sol ou la prise de dispositions spéciales auprès du Gouvernement de transition soudanais.

L'Opération a adopté le concept de transition à l'échelle du système proposé dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général (S/2018/530), qui vise à axer l'action du système des Nations Unies sur la recherche de solutions durables aux principaux facteurs de conflit dans un certain nombre de domaines de fond jugés essentiels pour prévenir une résurgence des affrontements, et à permettre au Gouvernement de transition, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux partenaires de la société civile et aux acteurs internationaux d'assurer un transfert rapide, efficace et effectif des rôles et responsabilités avant le retrait envisagé de l'Opération.

L'Opération s'efforce de veiller au contrôle de la qualité et à l'efficacité de ses activités de programmation, étant donné leur importance pour l'exécution de son mandat. Ces activités continuent de l'aider à passer du maintien à la consolidation de la paix, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et par l'intermédiaire des équipes chargées de la liaison avec les États, dans des zones où l'Opération a mis un terme à ses opérations de programmation. On retiendra par exemple à ce sujet l'élargissement à la région du Jebel Marra des fonctions de liaison avec les États au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2019/20. Les activités de programmation contribuent également à l'exécution du mandat en ce qui concerne : la médiation des conflits locaux et la réconciliation ; la stabilisation des communautés, par la mise en œuvre de projets visant à renforcer l'état de droit et la justice ; la formation sur le terrain, grâce à la construction et à la remise en état d'infrastructures communautaires essentielles pour s'attaquer aux causes profondes du conflit ; la stimulation des activités génératrices de revenus ; l'amélioration de l'agriculture et des moyens de subsistance ; la formation professionnelle ; la cohésion sociale ; la résilience et la stabilité des communautés, notamment par la fourniture d'un appui au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et au programme de contrôle des armes ; l'appui au processus de paix.

Les mesures prises par l'ensemble des missions de maintien de la paix, dont la MINUAD, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71,

Décision ou demande

veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir également par. 71, 76, 79, 80, 81 et 82).

Mesures prises

76 et 79 à 82, seront exposées dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

L'Opération a renforcé sa capacité à traiter les questions liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et mis en œuvre un plan d'action pour la prévention de ces phénomènes, qui s'applique à l'ensemble de son personnel. L'exécution de ce plan est suivie de près et fait l'objet d'un examen trimestriel par le groupe de travail de haut niveau sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Tous les nouveaux membres du personnel, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, reçoivent une formation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que d'autres formes d'inconduite. L'Opération a par ailleurs organisé plusieurs activités visant à sensibiliser les communautés locales, en particulier les personnes déplacées, les jeunes et des bénévoles locaux, et à les informer sur la politique de tolérance zéro suivie par les Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que sur son propre mécanisme communautaire d'enregistrement des plaintes.

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(Résolution 73/278 A)

Décision ou demande

Engage le Secrétaire général à continuer de mettre au point un dispositif d'application du principe de responsabilité pour évaluer la performance des entités ne relevant pas du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lorsque celles-ci exécutent des activités financées au moyen des ressources de l'Opération, à l'exclusion de la fourniture de biens et services faisant l'objet de contrats (par. 4).

Mesures prises

L'Opération est pleinement consciente de l'importance de contrôler rigoureusement les activités que d'autres entités – y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies – mettent en œuvre ou entreprennent en son nom ou en collaboration avec elle. En outre, étant donné l'importance critique du bon fonctionnement des équipes chargées de la liaison avec les États pendant la période de transition, l'avancement et la mise en œuvre de ces activités sont supervisés au plus haut niveau de l'Opération et font l'objet de rapports au siège. S'agissant du dispositif d'application du principe de responsabilité, la Cellule de transition conjointe, qui est basée au siège de l'Opération, à Zalingei, est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2019. Cette cellule a pour rôle de soutenir l'équipe de pays des Nations Unies. Ainsi, elle est chargée de lui fournir des ressources financières et humaines, dont elle contrôle l'utilisation, et de l'aider à exécuter son mandat et son programme. La Cellule de transition conjointe est un

	<p>mécanisme de planification et de coordination établi conjointement par la direction de la MINUAD, c'est-à-dire la Représentante spéciale conjointe adjointe, au nom du Représentant spécial conjoint et de la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies. Elle aidera la MINUAD et les dirigeants de l'équipe de pays à guider et à superviser la planification, la mise en œuvre et le suivi de la transition au Soudan, en s'appuyant sur le plan de transition conjoint. Son rôle est d'assurer la cohérence entre les différents axes de travail du plan de transition et de permettre une coordination au jour le jour.</p>
<p>Souligne que les activités relatives aux programmes sont essentielles à l'exécution du mandat de l'Opération et qu'il faut établir un lien direct entre les deux (par. 5).</p>	<p>L'Opération veille à ce que les activités relatives aux programmes soient mises en œuvre par l'intermédiaire des équipes chargées de la liaison avec les États et directement liées, dans la région du Jebel Marra, à ses mandats.</p>

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/73/656 et résolution 73/278 A de l'Assemblée générale)

Rappelant les résolutions 61/276 et 66/264 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif engage l'Opération à prendre de nouvelles mesures pour transformer davantage de postes soumis à un recrutement international en postes soumis à recrutement local (par. 14).

Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus rapidement et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de mener à bien dans les meilleurs délais le recrutement aux postes actuellement pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions (A/73/498, par. 20) (par. 16).

Depuis sa création, l'Opération a transformé plus de 180 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, dont des postes d'agent du Service mobile, dans le cadre d'un effort visant à rééquilibrer les ratios d'effectifs et à réduire les dépenses de personnel. Sachant que l'Opération est en cours de restructuration, la transformation des postes soumis à un recrutement international en postes soumis à recrutement national ne présenterait pas d'utilité pratique à ce stade. Pour ce qui est des effectifs nécessaires pendant la transition, il convient en premier lieu de déterminer quelles sont les compétences et les savoir-faire dont l'Opération a besoin en cette période critique.

L'Opération étant en phase de transition, il se peut que le processus de recrutement aux postes actuellement pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonction ne présente pas d'utilité pratique. Au lieu de pourvoir des postes pour une durée déterminée, l'Opération procède à des recrutements dans le cadre de vacances de poste temporaire et, le cas échéant, les

Le Comité compte que l'Opération appliquera les règlements et règles en usage pour comptabiliser ses véhicules en pertes (par. 31).

Le Comité consultatif estime encore une fois que l'expérience acquise lors de la liquidation de l'ONUCI, de la MINUL et de la MINUSTAH donne l'occasion d'établir des pratiques exemplaires et d'appliquer les enseignements tirés aux cas qui s'y prêtent. Il espère que les directives incorporées dans le manuel relatif aux activités de liquidation seront appliquées systématiquement à l'avenir (voir [A/72/789](#), par. 120 et 122) (par. 32).

Le Comité consultatif compte que l'Opération mettra à profit l'expérience acquise au cours du retrait et de la liquidation d'autres missions de maintien de la paix afin que ses propres activités de retrait, de liquidation et de clôture se déroulent dans les meilleurs délais et de manière appropriée, dans le respect de tous les règlements et règles s'appliquant (voir [A/71/836/Add.16](#), par. 21 et [A/71/676](#), par. 36). Il compte également que le Secrétaire général donnera dans le projet de budget pour 2019/20 des informations détaillées sur la planification des activités de liquidation de l'Opération, y compris pour ce qui est de l'élaboration d'un plan directeur de liquidation, qui décrira les activités de pré-liquidation et le plan de cession des actifs (par. 33).

Le Comité consultatif compte que, lors de la phase de retrait, l'Opération proposera des activités de renforcement des capacités aux membres de son personnel recrutés sur le plan national et en rendra

candidats internes sélectionnés peuvent prétendre à une indemnité de fonction.

L'Opération continue d'appliquer les règlements et règles en usage pour comptabiliser ses véhicules en pertes et les céder. Le Comité local de contrôle du matériel a été mis en place pour appliquer le principe de diligence raisonnable à l'examen de la cession du matériel, et pour recommander des mesures et les faire approuver par le Directeur de l'appui à la mission, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

L'Opération prend bonne note des directives incorporées dans le manuel relatif aux activités de liquidation (en partie actualisé dans le Guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture de l'entité sur le terrain) et entend tenir compte des pratiques exemplaires et des enseignements tirés de la clôture et de la liquidation de précédentes missions lors de la planification et de la mise en œuvre du retrait, de la clôture et de la liquidation finale de la MINUAD. Des plans préliminaires ont été élaborés pour la cessation des activités et, pour faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de sortie, un comité directeur chargé du retrait est en cours de création au niveau stratégique ; il sera composé de représentants de la MINUAD et du Siège et recevra régulièrement des orientations et des conseils de la part du Service de la politique de gestion mondiale des biens du Siège, de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Centre de services régional, qui transmettront à l'Opération les connaissances et les enseignements tirés de la clôture de missions précédentes.

L'Opération prend note de la recommandation qui lui a été faite de mettre à profit l'expérience acquise au cours du retrait et de la liquidation d'autres missions de maintien de la paix. Elle a élaboré un plan directeur de liquidation décrivant les activités qu'elle mènera, ainsi que plusieurs mises à jour du plan de cession des actifs préliminaire de la MINUAD.

Dans le cadre de plans de renforcement des capacités au niveau national, l'Opération a mené une série d'activités dans ce domaine à l'intention de son

compte de manière approfondie dans son prochain budget (par. 34).

personnel recruté sur le plan national et concerné par la réduction des effectifs, comme suit :

- i) Organisation de trois salons consacrés à la création de microentreprise, à El-Fasher, entre le 1^{er} décembre 2019 et mars 2020. L'Opération a organisé un salon de ce type les 10 et 11 décembre 2019, dans le but de favoriser le développement du personnel recruté sur le plan national, de lui présenter diverses carrières entrepreneuriales et de l'aider à renforcer ses capacités. Elle prévoit d'en organiser deux autres (un à Khartoum et un au quartier général de l'Opération à Zalingei) entre janvier et mars 2020. Ces manifestations ont pour but de familiariser le personnel recruté sur le plan national avec d'autres moyens de subsistance en vue d'une évolution professionnelle future. Elles présentent le climat d'investissement du Soudan et les possibilités de financement pour les entreprises ;
- ii) Organisation de deux ateliers de 5 jours sur le thème « Parcours professionnels et prise en main de la transition », prévus au cours de l'exercice budgétaire. Les ateliers sont axés sur la gestion des aspects psychologiques liés à la réduction des effectifs et à la clôture finale ;
- iii) Formation continue dans des domaines non techniques tels que la finance et l'administration des entreprises, destinée à inculquer des connaissances et des compétences utiles à une reconversion professionnelle dans le secteur privé ;
- iv) Activités portant sur la définition de projets, l'élaboration de propositions de projet, les études de faisabilité et la gestion de projets ;
- v) Formation et conseils sur la rédaction d'une notice personnelle et les techniques d'entretien ;
- vi) Aide à la reconversion axée sur l'accès aux informations relatives à l'évolution professionnelle, notamment le réseautage, à l'intention du personnel recruté sur le plan national.

L'Opération veille par ailleurs à disposer de fonds pour la conduite d'activités de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national dans diverses disciplines.

Le Comité consultatif prend note des progrès accomplis par l'Opération en matière de gestion de l'environnement. Il compte qu'à l'avenir les fermetures et les transferts de sites se feront conformément aux directives en matière d'environnement et de gestion des

Depuis l'exercice 2017/18, conformément à la décision du Conseil de sécurité, l'Opération a fermé et remis au Gouvernement soudanais et à des propriétaires fonciers privés un total de 28 sites (dont trois états-majors de secteur), ainsi que des moyens,

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

déchets formulées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions et à la version révisée du manuel relatif aux activités de liquidation, y compris l'annexe sur les questions environnementales, et dans le respect des lois et pratiques du pays hôte dans le domaine environnemental, afin d'éviter tout impact sur l'environnement (voir [A/72/839](#), par. 14). Il souligne de nouveau que l'action visant à atténuer l'empreinte environnementale globale de la MINUAD doit être intensifiée, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions [69/307](#) et [70/286](#) (voir [A/72/789/Add.7](#), par. 38, [A/72/636](#), par. 49, et [A/71/836/Add.7](#), par. 64) (par. 37).

des équipements et des infrastructures d'une valeur estimée à 158,93 millions de dollars, y compris des moyens liés à l'environnement tels que des points d'eau, des incinérateurs de déchets médicaux, des stations de traitement des eaux et des terrains de décharge. Elle continue à suivre des étapes et des procédures bien définies pour la fermeture des sites, sur la base du Guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture de l'entité sur le terrain, et notamment à : effectuer des évaluations environnementales préalables à la clôture (rapports communiqués à la Section de l'environnement du Siège, au Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies et à l'équipe du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement) ; dépolluer l'environnement (décontamination des sites de déversement de pétrole et de gazole) ; remblayer les tranchées de défense et les étangs d'oxydation avec de la terre ; éliminer en toute sécurité les produits chimiques dangereux et la ferraille, conformément aux réglementations locales, nationales et internationales et aux règles de l'ONU en matière environnementale ; contrôler les camps et détruire les munitions périmées en toute sécurité ; mener, avec le Gouvernement soudanais, des inspections environnementales des sites avant leur fermeture ; obtenir des certificats de remise à disposition des sites et des certificats de conformité aux normes environnementales de la part du Gouvernement soudanais.

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

([A/73/755/Add.10](#) et résolution [73/278](#) B de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion étaient peu appliquées, et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard (voir aussi [A/73/779](#), par. 16) (par. 19).

Le Comité consultatif souligne que les efforts visant à réduire l'empreinte écologique globale de la MINUAD doivent être renforcés, compte notamment tenu de la réduction de ses effectifs, et demande au Secrétaire général de donner des informations à ce sujet, notamment concernant les activités de dépollution de

L'Opération a tout mis en œuvre pour appliquer les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et a enregistré une amélioration notable à cet égard, le taux de conformité ayant atteint 19 % au 31 décembre 2019, contre 7 % au cours de l'exercice budgétaire 2018/19.

Soucieuse de réduire son empreinte écologique globale, la MINUAD participe activement au traitement, au recyclage et à la réutilisation des eaux usées, tant pour être moins dépendante des ressources limitées en eau douce que pour prévenir la pollution. Elle participe également au suivi du captage des eaux

l'environnement et de biodépollution et la mise en pratique des enseignements tirés de l'expérience, dans le prochain projet de budget (par. 27).

souterraines pour protéger les aquifères, à la collecte et à la réutilisation des eaux de pluie, à l'installation d'un système de pompage d'eau alimenté par l'énergie solaire et d'un système d'adduction d'eau par gravité, ainsi qu'au remplacement des anciens blocs sanitaires par de nouveaux blocs équipés d'un chauffe-eau solaire et d'un système d'éclairage à détecteur de mouvement. En outre, la MINUAD a acquis des incinérateurs et des broyeurs d'ampoules de grande capacité et met actuellement en place une déchetterie à la base de soutien logistique d'El-Fasher pour améliorer la gestion des déchets solides.

L'Opération confirme qu'elle continue à : a) suivre des étapes et des procédures bien définies pour la fermeture des sites, sur la base du Guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture de l'entité sur le terrain, et notamment à effectuer des évaluations environnementales préalables à la clôture ; b) dépolluer l'environnement, notamment en décontaminant les sites de déversement de pétrole et de gazole, remblayer les tranchées de défense et les étangs d'oxydation avec de la terre, éliminer en toute sécurité les produits chimiques dangereux et la ferraille, conformément aux réglementations locales, nationales et internationales et aux règles de l'ONU en matière environnementale, et contrôler les camps et détruire les munitions périmées en toute sécurité ; c) mener, avec le Gouvernement soudanais, des inspections environnementales des sites avant leur fermeture ; d) obtenir des certificats de remise à disposition des sites et des certificats de conformité aux normes environnementales de la part du Gouvernement soudanais.

En outre, s'appuyant sur l'expérience acquise lors de précédentes fermetures de sites, l'Opération demande aux membres des contingents et de la police d'obtenir une autorisation préalable de leur pays d'origine en vue de l'élimination de leurs déchets et de leurs matières dangereuses par des entreprises agréées par l'Opération.

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/74/592 et résolution 74/261 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire de mener des activités de renforcement des capacités à l'intention du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de la réduction des effectifs et demande que des informations détaillées soient communiquées à ce sujet dans le prochain projet de budget (voir aussi [A/73/755/Add.10](#), par. 26) (par. 14).

Le Comité consultatif estime que des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne la délimitation et le suivi des différentes activités relatives au programme entreprises au Darfour et qu'il faut que les prévisions soient plus réalistes. Il compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des renseignements actualisés figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (par. 21).

Mesures prises

Prière de se reporter au paragraphe 43 du présent rapport.

Prière de se reporter aux paragraphes 98 à 100 du présent rapport.

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins 2 ans (par. 46).

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir [A/68/782](#), par. 120). Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions

Mesures prises

L'Opération ne compte aucun poste resté vacant depuis au moins deux ans, étant donné la forte réduction des effectifs de la composante du personnel civil pendant l'exercice 2018/19.

L'Opération continue de respecter la stratégie environnementale de l'Administration, qui vise à évaluer la performance environnementale au regard des cinq piliers suivants : eau et eaux usées ; déchets solides ; énergie ; système de gestion de l'environnement ; pratiques ayant une incidence plus générale.

L'énergie solaire est utilisée pour alimenter des systèmes de pompage de l'eau, des lampadaires et des centrales destinées aux tours de communication. L'installation de pompes, de lampadaires et de chauffe-eau solaires se poursuivra.

Pour réduire la consommation d'eau, la MINUAD continuera de recourir aux eaux usées traitées pour l'irrigation des plantations d'arbres, des pépinières et des jardins et pour le dépoussiérage, et mettra en œuvre un solide plan de réparation et d'entretien de son système de distribution d'eau vieillissant. En ce

environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 ci-après, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif souligne que l'analyse de l'utilisation des moyens aériens devrait être achevée sans plus tarder et que les conclusions et les incidences devraient en être présentées dans le prochain rapport sur l'aperçu général. En outre, le Comité estime qu'il est nécessaire d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens pour que l'on puisse faire des comparaisons valables dans le temps et envisager un examen de la composition de la flotte aérienne reposant sur des données claires et vérifiables (par. 122).

qui concerne les pratiques ayant une incidence plus générale et les systèmes de gestion de l'environnement, la MINUAD a été dispensée, à titre exceptionnel, d'élaborer ses propres politiques de gestion des déchets et des infrastructures énergétiques en raison du retrait de ses effectifs et moyens. Elle continuera de collaborer avec l'équipe du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques afin de mettre sur pied une stratégie environnementale adaptée au retrait, à la liquidation et à la transition, par exemple en ce qui concerne le nettoyage et l'élimination des déchets dangereux et la bioremédiation des sols contaminés par le pétrole pendant la fermeture des sites.

L'Opération continue à prendre des initiatives de réduction des coûts, et notamment à réexaminer en continu son programme aérien dans les secteurs afin d'améliorer l'efficacité des opérations aériennes dans la zone de mission, y compris sur le plan des coûts.

L'Opération optimise et restructure en permanence sa flotte aérienne en fonction du retrait des effectifs et des moyens et de la clôture des différents secteurs et bases d'opérations, ce qui a entraîné la suppression de deux hélicoptères pendant l'exercice 2015/16 (réduction des coûts de 5,8 millions de dollars), de deux hélicoptères pendant l'exercice 2016/17 (réduction des coûts de 5,3 millions de dollars) et de trois avions pendant l'exercice 2017/18 (réduction des coûts de 9,6 millions de dollars). Elle a en outre réalisé des gains d'efficience d'un montant total de 10,5 millions de dollars liés aux frais de location d'aéronefs, en optimisant la structure de la flotte aérienne et en supprimant un avion et quatre hélicoptères civils pendant l'exercice 2018/19. Elle a pris ces mesures afin de contribuer et de se conformer à l'initiative du Secrétaire général sur la réduction des coûts, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité des opérations aériennes menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix, notamment sur le plan des coûts.

Conformément aux recommandations législatives et aux directives du Siège (Section des transports aériens), qui l'avait priée de procéder à une analyse quadriennale de l'utilisation de ses moyens aériens, l'Opération a pris les mesures nécessaires en la matière. Elle a publié des consignes pour que cette analyse soit faite avant chaque élaboration de budget, de manière à garantir l'optimisation des flottes en augmentant le nombre de vols, en réduisant la taille des flottes, en ajoutant des équipages et en établissant des contrats d'approvisionnement conditionnel.

Les projets de budget concernant les ressources nécessaires aux opérations aériennes sont établis une

fois qu'une analyse détaillée de l'utilisation des moyens a été effectuée, en tenant compte des dépenses estimées par rapport aux dépenses effectives, de l'utilisation horaire estimée par rapport à l'utilisation horaire effective, de la capacité passagers estimée par rapport au nombre effectif de passagers et de la capacité fret estimée par rapport au chargement effectif.

Un cadre de performance pour l'aviation dans les opérations de maintien de la paix a été défini afin d'évaluer l'utilisation des moyens aériens, c'est-à-dire le pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires), par rapport à l'objectif de ≥ 90 %. L'indicateur sert à déterminer si les missions sont capables de prévoir judicieusement leurs heures de vol standard et de les utiliser en conséquence. Les vols effectués dans le cadre d'opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuations sanitaires secondaires et primaires ne sont pas pris en compte, car il est impossible de formuler des prévisions fiables à cet égard. Au 30 juin 2019, la MINUAD avait effectué 94 % de ses heures de vol prévues. Au 31 décembre 2019, elle avait effectué 50 % des heures de vol prévues pour les aéronefs civils et 28 % des heures prévues pour les hélicoptères militaires.

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions (par. 167).

L'Opération ne fera aucune nouvelle acquisition et ne remplacera pas son parc de véhicules légers pendant l'exercice 2019/20.

En collaboration avec la Section du soutien sanitaire du Siège, la Division des services médicaux de l'Opération a pris des mesures pour uniformiser les procédures de gestion de la qualité des soins de santé et de la sécurité des patients grâce à la mise en place de normes. Après examen de nombreux schémas thérapeutiques nationaux et internationaux, il a été décidé d'établir les normes de l'ONU sur la base des normes de l'association Joint Commission International. Dans ce cadre, l'Opération a procédé à l'évaluation de quatre hôpitaux de Khartoum afin de déterminer s'ils répondaient aux normes de Joint Commission International. Deux d'entre eux ont été jugés conformes et agréés en vue de la fourniture de services aux entités des Nations Unies. En collaboration avec la Division des services médicaux, l'Opération a également apprécié les risques sanitaires à l'échelle de la mission, en prélude à la mise aux normes de ses installations sanitaires.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

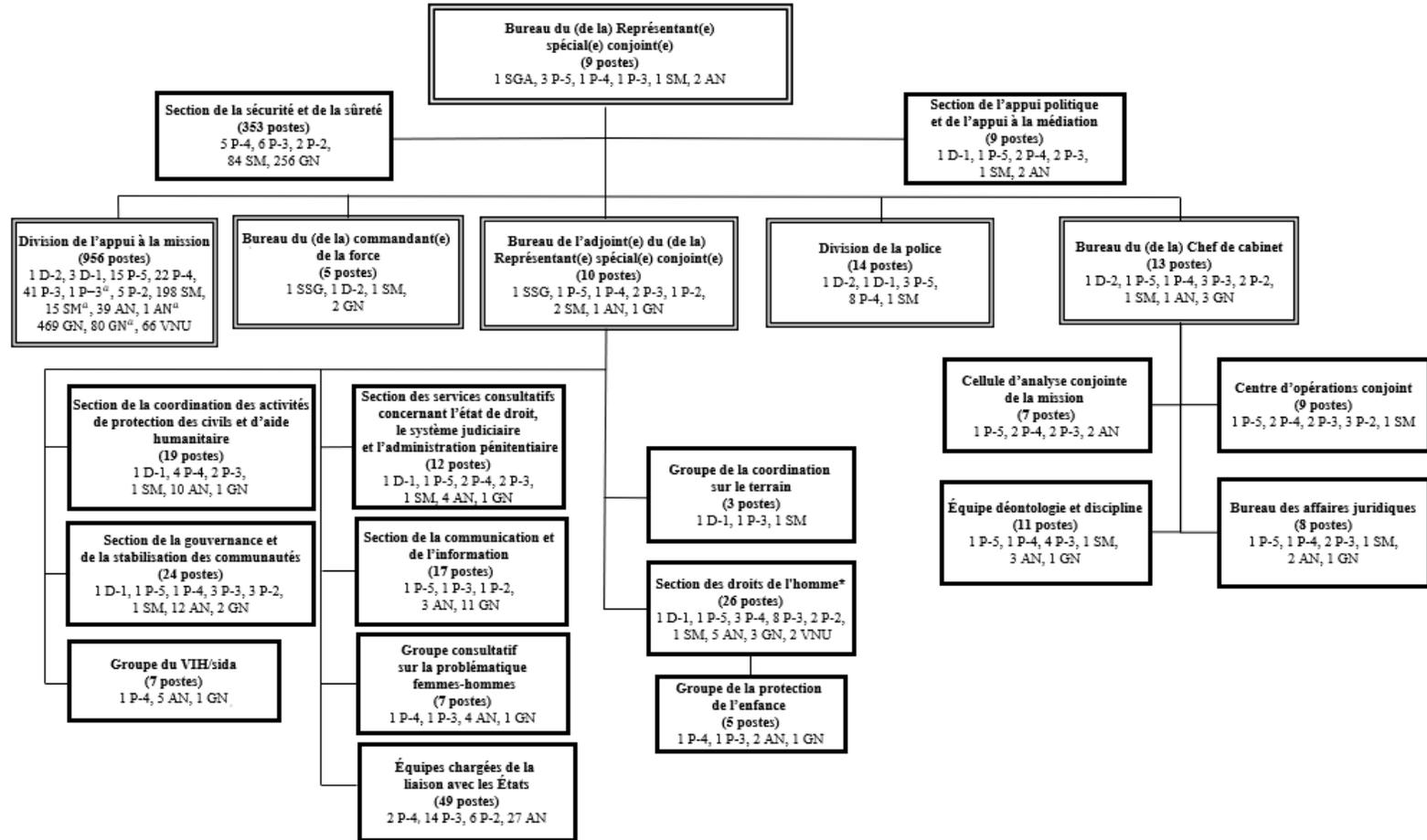
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs, vue d'ensemble (1 573 postes)



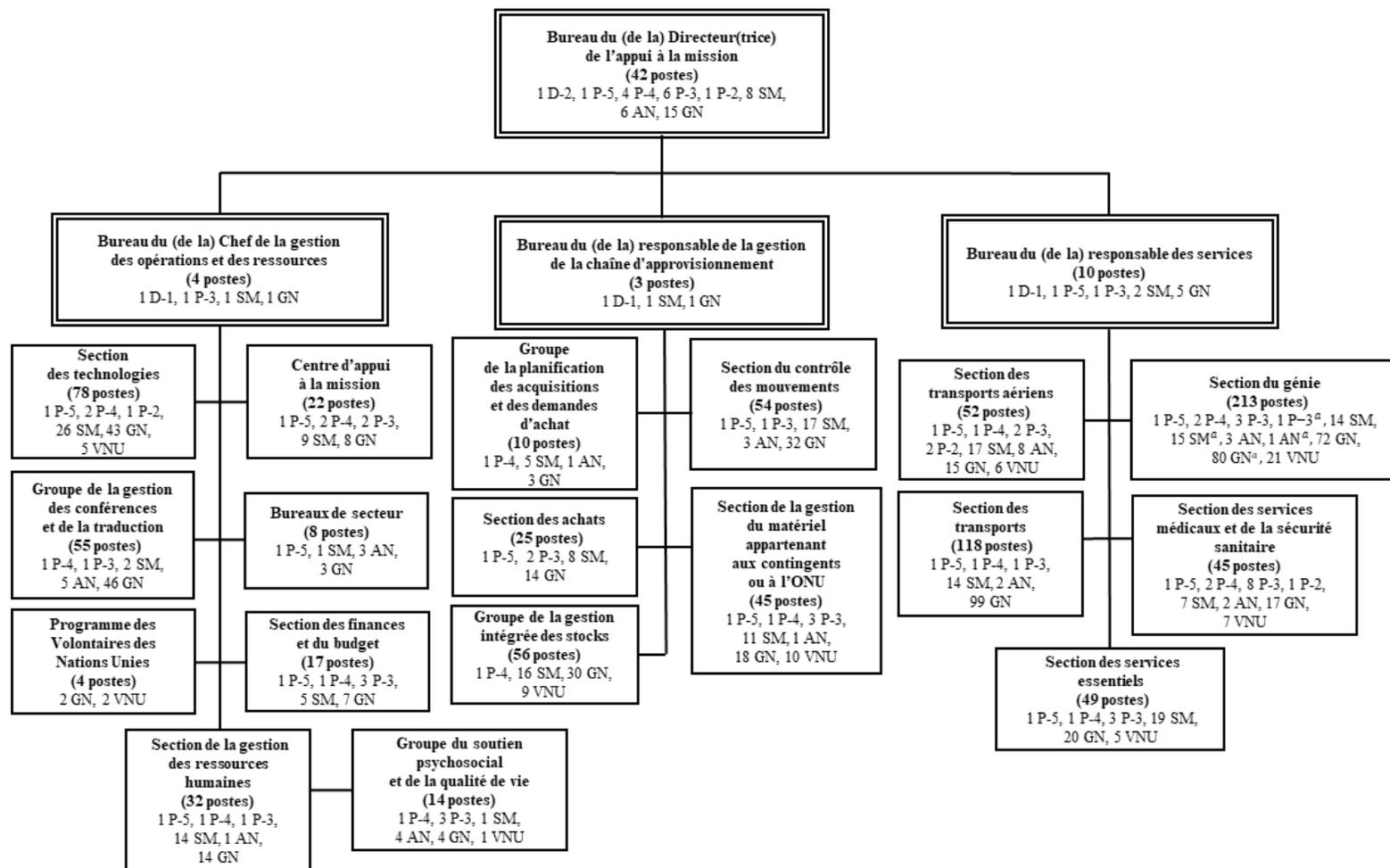
Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-Secrétaire général(e) ; VNU = volontaires des Nations Unies.

* A supprimé 1 poste P-3 au 1^{er} janvier 2020, en application de la résolution 74/261 de l'Assemblée générale.

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Appui à la mission

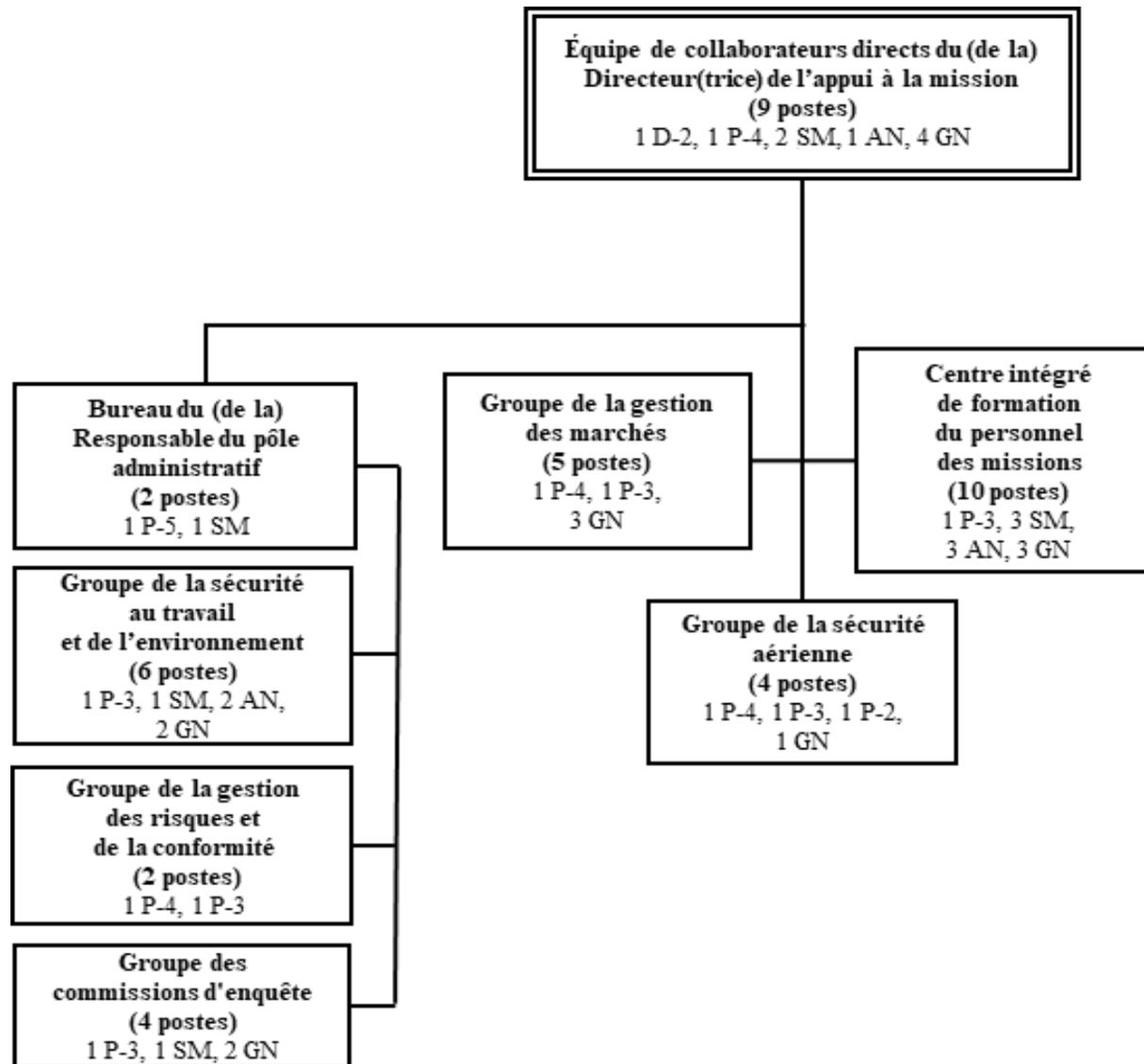
Division de l'appui à la mission, vue d'ensemble (956 postes)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = volontaires des Nations Unies.

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

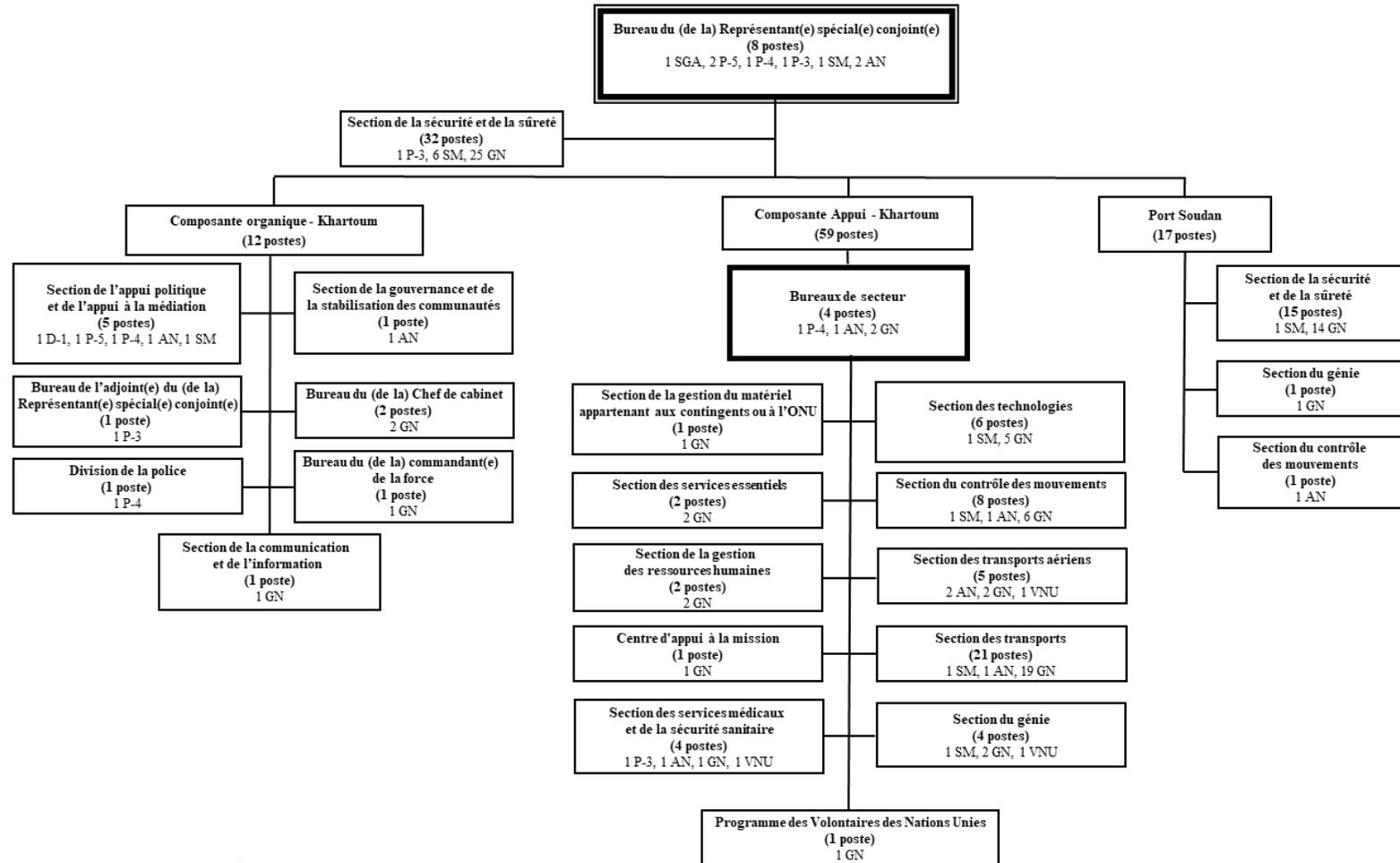
Bureau du (de la) Directeur(trice) de la Division de l'appui à la mission, vue d'ensemble (42 postes)



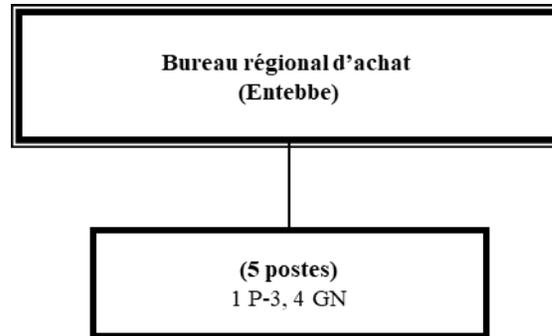
Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = volontaires des Nations Unies.

C. Services organiques et administratifs à l'extérieur du Darfour (128 postes)

(Khartoum, 111 postes ; Port Soudan, 17 postes)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = volontaires des Nations Unies.

D. Bureau régional d'achat, Entebbe (Ouganda) (5 postes)

Abréviation : GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national.

Carte

